



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE

DU

LUNDI 25 MAI 2020

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme ANCEL Marie-Élodie
 M. ANDUJAR Pascal
 Mme ARAB Nadia
 M. BOFFA Romain
 M. COHEN José
 M. FERRÉ Vincent
 M. FRÉTIGNÉ Cédric
 M. FUNALOT Benoît
 Mme HANCOCK Claire
 Mme LALEAU Régine
 M. MELLOUK Adelhamid
 Mme NAILI Salah
 Mme PELZ Elisabeth
 M. SAVIDAN Patrick
 M. TUTIN Christian
 M. ZIDI Mustapha

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme BOURDIÉ Annie
 Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra
 Mme DUPONT Lise
 Mme GUIHARD Marina
 Mme LAÏK Barbara
 Mme REY Juliette

Collège C

Mme CHAUVEL Séverine
 M. LEVREL Lucas

Collège dit « des Usagers »

M. VINCENT Lhéo

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme CORINUS Chantal
 Mme FLEURY Murielle
 Mme GERME Gisèle
 Mme GRAVÉ Christine
 Mme SCHINDLER Evelyne

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CONDON Sylvie
M. MATHIEU Claude

Collège B dit « des autres enseignants » :

Collège C :

Mme HARBELOT Isabelle

Collège D :

M. COSPEREC Serge

Collège dit « des Usagers »

M. NOVO-PINHEIRO Stéphane
Mme GOBAUT Mathilde

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme AKKARI Suzanne, Cheffe de service Enseignement supérieur - Rectorat
Mme CADUSSEAU Josette, Vice-présidente à la CFVU
Mme CASTELAIN Marion, adjointe du Responsable de la gestion intégrée des personnels enseignants (présente à la formation restreinte)
Mme DUPUIS Lisa Lou
M. DURASTANTI Jean-Félix, Directeur de l'Esipe
Mme GROS Clémence, Directrice du SAPAS
Mme HMAMOU Fadoua, DAJG
Mme HUMAIN-LAMOURE, Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Mme MANENT Estelle, DAJG
M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'IPAG
M. POLONOWSKI Emmanuel, Directeur de l'UFR Sciences économiques et gestion
Mme RENAUT Sophie, représentante INSPE
M. SABOURAU Stéphane, VD R ST
Mme SYLVAIN Nathalie, Responsable du contrôle interne de la paye (présente à la formation restreinte)
Mme THORON Sylvie, OMI

SOMMAIRE

FORMATION PLENIERE.....	5
1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information du Président	5
2. FORMATION ET RECHERCHE	16
2.1. Examen des dossiers du BQ-ER vague 1 et approbation des budgets alloués	16
FORMATION RESTREINTE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1. DEMANDE DE MUTATION PRIORITAIRE POUR RAPPROCHEMENT DE CONJOINTERREUR ! SIGNET	

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

Formation plénière

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons démarrer ce CAC plénier avec quelques points d'information. Nous allons d'abord vérifier que nous avons le quorum. Je vous présente en attendant quelques points d'information sur l'épidémie. Je crois que vous avez déjà eu beaucoup d'informations par la presse. Au niveau de l'UPEC, nous sommes vraiment dans la finalisation du plan de retour d'activités, avec toujours le principe d'y aller très progressivement. Nous sommes a priori à 15 jours de la levée du confinement et il n'y a pas de reprise d'hospitalisations massives. C'est plutôt très rassurant, mais il faut un peu attendre. Cela donne une petite bouffée d'air au milieu de l'inquiétude ambiante.

Ce plan de retour d'activité sera rediscuté avec le CHSCT/CT le 28 mai, donc cette semaine, pour pouvoir ensuite être diffusé très largement. Des points concrets sont portés dans ce retour d'activité. Nous sommes maintenant dans le concret et pas seulement dans le fait que nous allons revenir à l'université. Nous y reviendrons très progressivement, avec un travail distancié favorisé, en particulier pour la recherche. Il y aura des choses plus précises sur qui fait quoi et qui revient, en sachant que c'est aussi en liaison avec les organismes et qu'ils font eux-mêmes des plans de retour d'activité que nous croisons. Nous sommes en relation avec eux et les choses se discutent.

Sur le plan des informations, nous sommes aussi dans l'écriture du contrat de site. C'est quelque chose que nous avons probablement sous-estimé il y a quelques semaines, dans la mesure où c'était très autour de la COMUE et les consignes du ministère n'étaient pas si claires que cela. Il s'avère que c'est quand même un

contrat d'objectifs et de moyens qui se dessine, avec une feuille de route. Il est important que nous puissions ensemble nous mettre d'accord sur cette feuille de route. Elle est d'ailleurs dans la continuité du projet d'établissement que nous avons validé ensemble l'année dernière. Il se décline aujourd'hui en objectifs, mais aussi en jalons indicateurs action. Ce sont des points très importants de ce contrat de site.

Dans ce contrat de site, il existe un volet commun. C'est un volet avec la COMUE. Je dirais qu'il est relativement limité à un plus petit commun dénominateur, à savoir que le côté majeur est que les écoles doctorales restent. C'est un point important, en sachant que les thèses et les doctorats reviennent aux établissements.

Par contre, il y a une COMUE de projets avec une approche scientifique relativement modeste par rapport à une ambition plus forte que nous aurions pu attendre. C'est d'ailleurs parfaitement vu par le ministère, qui considère que la COMUE n'est pas quelque chose de majeur dans le paysage de ce contrat de site. Du coup, il regarde plus attentivement le contrat de site volet établissement, qu'il s'agisse du GE ou de l'UPEC. Cela nous renvoie au fait d'être très précis sur un document assez large à ce stade. Puis, ce document large sera découpé en fonction de priorités nationales données par le ministère, sur lesquelles nous n'aurons pas forcément la main. Il y aura peut-être des échanges, mais ils prendront ce qui leur paraît le plus pertinent pour eux dans ce contrat de site volet établissement, à l'échelle nationale, pour pouvoir ensuite proposer des financements récurrents au fur et à mesure du pluriannuel. Ce sera en particulier sur le dialogue de gestion stratégique qui aura lieu en novembre pour la partie 1 et ensuite en début d'année prochaine pour la partie 2.

Ce contrat de site est un point tellement important que nous souhaitons le partager avec vous. Nous proposons donc un séminaire. Ce sera donc quelque chose de très large. Il faut que l'ensemble de notre établissement soit au fait de ce que nous

mettons dans ce contrat de site. C'est prévu le 5 juin. Vous allez recevoir un communiqué dans ce sens. Nous ferons la matinée du 5 juin pour pouvoir ensemble discuter de ce contrat de site. C'est un séminaire, en mode visio, puisque nous restons pour l'instant sur ce mode. Il sera très large, incluant non seulement les composantes, mais aussi les laboratoires, les étudiants, les directions et les RAC. Nous serons quand même sur un séminaire très large, comme nous l'avons fait, pour pouvoir vous présenter ce document large du projet d'établissement, revu en contrat de site avec une feuille de route qui sera adoptée ou non par ce séminaire. Cela permettra en tout cas de revenir vers vous en CAC plénier le 19 juin.

Vous serez amenés à voter le contrat de site volet établissement. Nous verrons si nous avons des retours du ministère qui nous aura donné des coups de ciseaux. Ce n'est pas exclu. Il y aura un vote en CA le 26 juin. Il s'agit donc pour nous d'une phase complète d'atterrissage sur ce contrat de site, avec un vote de la COMUE le 7 juillet. Nous aurons des retours avec le ministère, et sûrement des échanges pendant l'été, soit quelque chose qui se dessinera peut-être pour le mois de juillet, soit plutôt pour la rentrée en septembre ou octobre. Ce n'est pas encore très clair.

Voilà pour les informations. Je reviendrai vers vous pour les questions. Il y a un autre point important, puisque nous avons eu des échanges avec Simone BONNAFOUS aujourd'hui. Pour répondre à votre question, le CAC aura lieu le 19 juin, parce que cela faisait trop court entre le 5 juin et le 15 juin. Nous pensons quand même bien modifier les éléments pour revenir à un vote en CAC et que vous l'ayez en amont. Sinon, ce sera très court et vous n'aurez pas le document modifié après le séminaire pour le voir. Nous avons donc proposé le 19 juin. C'est bien une information et ce sera un CAC exceptionnel.

Nous sommes aussi sur un plan de relance d'activité et sur le CPER. Pour le plan de relance d'activité, nous sommes encore soumis à des injonctions ministérielles. Elles ont d'abord porté sur de l'immobilier, dans lequel nous avons repris très

largement les éléments du CPER. Il y a aussi un plan de relance d'activités au sens recherche. Simon n'est pas là pour le présenter, mais Mustapha ZIDI en dira peut-être un mot. Nous avons ici aussi eu des éléments d'allers-retours très rapides. Nous avons donc fait remonter des questions à différents laboratoires. Nous faisons remonter des demandes. Ces demandes ont ensuite été classées par un comité d'évaluation qui est celui du CAC, dans la partie CR. Il a permis de faire des catégories et des groupes. Cela semble assez logique. Personne n'est exclu, au bout du compte. Ce dossier est remonté au ministère aussi rapidement pour que nous puissions être présents sur ce plan de relance. Je laisserai Mustapha ZIDI en parler pour avoir ce retour.

Nous avons aussi l'information auprès de Simone BONNAFOUS et le Rectorat ESR. Elle fait remonter ce qui va se passer et nos prévisions de recettes et dépenses, en fonction de la situation économique attendue 2020 et 2021. Cela touche particulièrement l'apprentissage, la formation continue, mais aussi les contrats doctoraux, les CDD recherche ou pas, qui peuvent impacter sur l'activité de l'université qui pourrait être prolongée. Il y a tous ces éléments. Ici encore, une demande a été faite hier soir, pendant le week-end. Une réunion a eu lieu ce matin avec les services financiers en particulier, et aussi DGS, pour pouvoir placer ces éléments de réponse.

Cela permet de dire que nous aurons des besoins financiers. Ils seront évidemment en RH, incluant les contrats doctoraux. Il y a aussi un retour de l'UPE demandé ici. Claire HANCOCK pourra peut-être s'exprimer là-dessus. Ensuite, ce sera sur de nombreux éléments, avec une évaluation très grossière à ce stade, puisque nous n'aurons pas d'informations directes, mais plutôt des prévisions, en particulier si nous considérons que le ralentissement économique coupera des éléments de formation par apprentissage, encore que nous n'en soyons pas sûrs. En tout cas,

il coupera des éléments de contrats professionnels. Nous ferons donc une copie avec les éléments donnés par les services, mais encore une fois en toute urgence.

Il y a par contre un point que nous ferons remonter de manière très forte. C'est un point sur l'investissement dans le numérique, car nous partirons sur une rentrée en mode en partie présentiel. S'il y a de bonnes nouvelles, tant mieux, mais il est possible que nous ayons des nouvelles mitigées. En tout cas, il est exclu de faire une rentrée uniquement en visio. Nous en voyons les limites, notamment pour les étudiants. Nous pouvons considérer que nous avons passé l'année, mais nous n'allons pas en être fiers. Nous avons subi davantage qu'autre chose. Nous ne sommes pas dans quelque chose que nous trouvons formidable. Il y a sûrement de bonnes choses, mais beaucoup de choses qui ont été très délicates à manier. Cela dépend des disciplines, des habitudes des uns et des autres, mais nous ferons une évaluation et nous serons très critiques sur le mode visio. Je crois que tout le monde l'est.

Par contre, ce qui sera intéressant, ce sera de pouvoir équiper nos amphithéâtres en mode distanciel. Si nous sommes dans des réserves sanitaires, il sera peut-être possible d'organiser du présentiel tiers par tiers. Les étudiants pourront venir, d'autres seront en distanciel. Nous ne savons pas encore très bien tout cela. Nous demandons en tout cas des financements pour pouvoir prévoir ces équipements à toute allure pendant l'été dans les amphithéâtres, entre autres, puisqu'il y a d'autres investissements numériques importants. Un groupe de travail très large se réunit sur la rentrée universitaire, puisque nous sommes maintenant dans cette trajectoire pour penser la rentrée universitaire. Nous y pensons depuis un bout de temps, mais nous rentrerons ici dans des éléments concrets et plus seulement généraux. C'est un point majeur qui occupe l'équipe et qui occupe aussi l'ensemble des secteurs de cette université pour se préparer à cet atterrissage ou pas à la rentrée prochaine. Voilà pour les éléments généraux.

Il y a aussi un point fondation sur lequel je laisserai M. ZIDI parler des statuts définitifs qui seront votés au CA du 29 mai prochain. Il y a une plaquette sur les valeurs que vous avez sans doute reçues. Ce sont les valeurs de la diversité et des réussites étudiantes.

Ce sont des valeurs très soutenues par le monde économique et les collectivités, avec la diversité comme richesse. Il ressort des échanges assez larges que nous avons eus avec les collectivités et avec de nombreuses entreprises que le modèle qui consiste à avoir des recrutements assez « clones », avec des personnes sortant d'un même moule ou proche, est un point qui perturbe. Ils souhaitent vraiment aller dans l'accompagnement à la diversité. Pour cela, ils sont en appui pour nous. Cela veut dire autour de ce qui pourra se passer avec l'apprentissage d'interactions recherche, avec les entreprises. Ce sera un point fort. Je laisserai Mustapha ZIDI en parler.

Je vous parlais de contrat de site, mais pour revenir en termes de recherche, nous avons eu un premier retour avec la DGESIP sur les formations. L'UPEC n'est pas ici réellement en difficulté. Nous sommes plutôt très innovants et moteurs. C'est tout à fait reconnu. Pour la recherche, nous avons un point DGRI mercredi, avec des contacts que nous avons eus en amont avec la DGRI et le CNRS. Les points nouveaux, c'est que l'UPEC est attendue par le CNRS et les organismes.

Je dirais que l'Inserm est quelque chose d'assez classique. C'est un lien assez établi, en particulier avec l'IMRB et les équipes. C'est un euphémisme, mais le CNRS était moins présent sur l'UPEC. Ici, les discussions préliminaires que nous avons eues avec Nicolas ARNAUD et Clarisse LEFORT montrent que le CNRS veut participer à l'avenir de l'établissement. Je l'entends comme une très bonne nouvelle. Cela nécessite de s'articuler avec ce que suppose le CNRS comme feuille de route. Il y a des articulations, mais tout ne sera pas retenu. Il y a aussi de bonnes choses qui mériteront ensuite d'avoir un retour en CR, en particulier avec vous. Avec la

DGRI, compte tenu du fait que l'on nous a envoyé un guide jeudi ou vendredi pour pouvoir répondre mercredi, nous nous sommes activés ce week-end, mais les choses sont en grande partie dans le contrat de site. Les actions, les jalons et les grands éléments sur l'originalité et l'identité du site sont attendus.

Sur ce point, je pense que nous devons travailler ensemble sur ce que nous pouvons dégager comme identité partagée du site. C'est quelque chose qui revient régulièrement pour nos tutelles. Nous avons eu quelques idées. Nous avons fait passer un certain nombre de points dans le projet d'établissement, notamment sur la transformation sociale et environnementale. Une fois que nous avons décliné ces éléments assez généraux, il y a ensuite un certain nombre d'actions qui peuvent se mobiliser autour de cela et autour des moyens mis sur la recherche. Je vais m'arrêter ici. Je vais laisser parler M. ZIDI sur la formation.

M. ZIDI – Bonjour à tous. Je ferai simplement un point d'information concernant ce projet de fondation partenariale, puisque nous arrivons presque à la fin du processus interne. Il est prévu cette semaine au CA qui aura lieu le 29 mai, le vote des statuts définitifs. Pour qu'ils deviennent définitifs, deux articles importants ont été complétés. Le premier concerne les membres fondateurs. Vous pouvez vous imaginer que lorsque nous parlons de fondation partenariale, il y a des partenaires.

A ce stade, les membres fondateurs qui se sont engagés auprès de nous sont donc au nombre de cinq. Il y a le Conseil départemental de Seine-et-Marne, l'entreprise Thalès, BNPP et AGEFIPH, qui est un organisme qui s'occupe d'aider à l'insertion des personnels en situation de handicap dans les entreprises. Le cinquième membre fondateur est le Crédit Mutuel innovation. Comme son nom l'indique, il finance des projets liés à l'innovation et à la recherche. Pour un certain nombre d'entre eux, ce sont des partenaires historiques de l'UPEC. Ils ont passé le cap, puisqu'ils s'engagent avec nous sur un plan pluriannuel de financement sur 5 ans. Cela permet d'être dans les clous par rapport à ce que nous avons présenté dans les Conseils

précédents, c'est-à-dire que l'UPEC soit accompagnée par cinq membres fondateurs. C'est le 1er article des statuts, qui précise le nom de ces membres fondateurs.

Le deuxième article que nous avons mis à jour correspond à la composition du CA de la fondation partenariale. Comme vous le savez, nous avons souhaité que l'UPEC soit majoritaire, par ses représentants au sein de ce CA. Nous sommes partis sur une configuration de 20 membres au total pour ce CA, avec différents collègues. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais il y a le collège des membres fondateurs, et ce que nous appelons le collège des personnalités qualifiées. Ce qui compte à la fin, c'est que nous soyons majoritaires au niveau de l'UPEC, de telle façon à ce qu'il y ait une nouvelle structure qui soit la fondation et qui soit vraiment en phase avec la politique d'établissement actuelle et future. Ce sont les modifications, et plutôt les rajouts et les précisions qui ont été apportées au niveau de ces statuts.

Ensuite, lorsque ces statuts seront votés par le CA de vendredi, nous passerons à la phase très administrative avec le Rectorat. Il examinera ces statuts et regardera tout l'aspect juridique pour in fine arrêter la création de la fondation partenariale. L'idéal serait fin juillet, pour que cet outil de fondation soit opérationnel après les vacances d'été.

Tout cela n'empêche pas en parallèle un travail de mécénat, et en particulier de trouver des membres donateurs, sur des projets qui permettront de financer des actions de l'UPEC, que ce soit en termes de formation ou de recherche. C'est un point que nous voulions faire, de façon à ce que nous soyons tous au même niveau d'information, les élus du CA, mais aussi ceux du CAC.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2020

M. LE PRÉSIDENT – Merci Mustapha. Je ne sais pas s'il y a des questions à poser. S'il n'y a pas de questions, je vous propose d'entrer dans l'ordre du jour. Le premier

point est l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2020. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de regarder ce procès-verbal ou si vous avez des corrections à apporter. Il était sur le Sharepoint. Il y avait majoritairement eu une discussion autour des axes stratégiques, en particulier autour des comités d'animation. C'était ce qui avait été la principale discussion lors de ce CAC plénier. J'ai vu que M. LEVREL voulait intervenir.

M. LEVREL – Oui. Je n'ai pas de remarque de fond, mais j'ai remarqué à plusieurs endroits des indications de parties inaudibles ou incomprises dans l'enregistrement. Comme nous n'avons pas l'enregistrement, nous ne pouvons pas aider. Nous ne pouvons pas voir si nous comprenons des mots qui n'ont pas été compris.

M. LE PRÉSIDENT – Si cela change le fond de l'intervention de la personne, nous pouvons regarder de plus près. J'imagine que les personnes qui ont retranscrit l'oral en écrit ont eu du mal. Je ne sais pas si nous pouvons aller plus loin. J'ai vu effectivement qu'il y a plusieurs passages où des propos inaudibles sont indiqués.

M. LEVREL – Je pense qu'il y a des endroits où il y a peut-être du jargon. Par exemple, il était question à un moment de la MSH. S'il y a des sigles qui sortent, nous pourrions peut-être les comprendre. Les personnes qui ont retranscrit ne connaissent pas ce genre d'acronyme.

M. LE PRÉSIDENT – C'est enregistré, M. LEVREL.

M. LEVREL – Oui, mais il y a parfois de petits problèmes d'enregistrement.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons l'enregistrement. Nous sommes en cours d'enregistrement. Je pense que nous avons une bande numérique. Il faudra peut-être y revenir.

M. ZIDI – J'imagine que la DAJG l'a balayé, puisque quelques corrections ont été apportées depuis. Mme HMAMOU, vous pouvez peut-être préciser ce que nous pouvons faire si c'est vraiment inaudible.

Mme HMAMOU – Il est vrai que c'est parfois inaudible. Nous avons fait des vérifications, mais nous avons l'enregistrement si certains ont besoin de l'avoir.

M. LEVREL – La bande vient-elle d'un enregistrement que nous voyons ici avec le petit bouton rouge ou est-ce une bande spécifique ?

M. ZIDI – Le 10 février, c'était un enregistrement physique. Je ne connais pas son nom, mais la personne était dans l'amphithéâtre. Elle enregistrait avec un dispositif d'enregistrement. C'est vrai que selon l'endroit où elle est positionnée, cela peut être plus ou moins compliqué. Puis, quand les gens parlent doucement, c'est plus difficile.

M. LE PRÉSIDENT – Mme HMAMOU, pouvons-nous le rendre accessible ? C'est de toute façon un enregistrement audio numérique.

Mme HMAMOU – Oui, nous pouvons le rendre accessible.

M. LE PRÉSIDENT – Pour répondre à la question de M. LEVREL, nous pourrions aussi mettre un lien d'audio.

M. LEVREL – Oui, nous pouvons mettre les deux, la version écrite et la version orale.

Mme HMAMOU – Nous prenons note.

M. LE PRÉSIDENT – Si vous n'avez pas d'autres remarques, nous passons au vote. Nous avons des procurations.

Mme HMAMOU – Oui, nous avons quelques procurations. Je vais en faire la lecture.

M. MATHIEU donne procuration à M. FRÉTIGNÉ, Mme CONDON a donné procuration à M. ZIDI.

Mme ARMINOT a donné procuration à M. ZIDI. M. COSPEREC a donné procuration à Mme HANCOCK. M. NOVO PINHEIRO a donné procuration à M. VINCENT et Mme GOBO a aussi donné procuration à M. VINCENT. C'est bon pour le quorum.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nous pouvons lancer le vote. Le système est toujours le même. Les élus du CAC votent en premier.

Ensuite, ce sont les premières procurations, puis les deuxièmes procurations. Nous démarrons par un vote des élus du CAC plénier. Le vote porte sur l'approbation du procès-verbal. Je ne sais pas qui active le vote.

Mme HMAMOU – Je pensais que c'était Mme DUPUIS. On ne m'a pas précisé que je devais le faire.

M. LE PRÉSIDENT – C'est peut-être Mme DUPUIS oui.

Mme DUPUIS – Je m'en occupe. Je prépare le sondage. Nous sommes d'accord que les options de vote sont : favorable, défavorable et abstention.

M. LE PRÉSIDENT – Les options sont : oui, non et abstention.

M. ZIDI – Nous sommes connectés sur le même compte avec M. le Président. Je vous propose de dire oralement ce que je vote, comme cela les choses seront claires. Je vais même l'écrire, ce sera encore plus clair.

M. LE PRÉSIDENT – Si Mme DUPUIS peut intégrer le vote de M. ZIDI.

Mme DUPUIS – Nous avons pour l'instant 29 votes sur 45. Je ne sais pas si cela correspond à ce qui est attendu, Mme HMAMOU.

Mme HMAMOU – Oui, c'est ce que j'ai compté.

Mme DUPUIS – Je publie donc les premiers résultats des sondages.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nous faisons donc un deuxième vote pour les premières procurations.

Mme DUPUIS – J'ai quatre réponses.

M. LE PRÉSIDENT – Avez-vous compté, M. ZIDI ?

Mme DUPUIS – Non, c'est sur les quatre réponses en direct sur le sondage.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce que les cinq procurations correspondent, Mme HMAMOU ?

Mme HMAMOU – Pour les premières procurations, oui.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, cela fait cinq procurations avec M. ZIDI. Nous avons ensuite les deuxièmes procurations.

Mme DUPUIS – Nous avons deux réponses, avec celle de M. ZIDI.

M. LE PRÉSIDENT – C'est bon, Mme HMAMOU.

Mme HMAMOU – Oui.

M. LE PRÉSIDENT – Nous sommes sur un vote à l'unanimité pour cette approbation.
Merci.

<p>Le procès-verbal de la séance du 10 février 2020 est adopté à l'unanimité.</p>
--

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1. Examen des dossiers du BQ-ER vague 1 et approbation des budgets alloués

M. LE PRÉSIDENT – Je laisse M. ZIDI animer la partie concernant le BQ-ER, avec la vague 1.

M. ZIDI – Avant de regarder les dossiers BQ-ER, je ferais un petit rappel concernant cet appel à projets. Comme vous le savez, la direction de l'université a décidé d'allouer des moyens financiers pour soutenir l'activité des axes stratégiques dès cette année, donc dès 2020, au travers de deux appels à projets. Il y a une première

vague que nous allons examiner aujourd'hui, puis une deuxième vague qui aura lieu à partir du mois de juin.

Pour cette première vague et cette deuxième vague cumulée, l'université a décidé d'allouer un budget de 100 k€, donc 100 000 euros, sous forme de Bonus Qualité Enseignement Recherche aux projets qui vont favoriser un lien enseignement recherche. Ce budget est géré par notre instance, qui est le CAC plénier.

En parallèle de cela, au niveau de la Commission Recherche et de la CFVU, nous avons aussi des appels à projets autour des axes stratégiques, avec des montants moindres. Côté CFVU, c'est ce que nous avons appelé les Bonus Qualité Formation (BQ-F). C'est un budget de 30 000 euros qui a été alloué. Côté recherche, il s'agit d'un budget de 20 000 euros pour des projets BQ-R, pour soutenir l'activité des axes stratégiques. C'est la partie financière, sachant que ces projets ont été examinés par les comités d'animation des axes stratégiques. Ce sont donc les projets que nous allons regarder aujourd'hui, au travers du premier appel à projets. Ce premier appel s'est conclu le 7 mai dernier avec 9 projets BQ-ER déposés.

Concernant l'éligibilité et les critères pour cet appel à projets BQ-ER, comme c'était indiqué dans l'appel à projets, même s'il y a eu une confusion au niveau de la fiche, il y a eu deux demandes qui portent sur des dépenses d'investissement ou de personnel. Quand on parle de dépenses de personnel, il s'agit de vacances. A priori, aucun plafond n'a été fixé au niveau de l'appel à projets. Sachant que du fait qu'il y a deux vagues, c'est à nous d'établir une règle de répartition au sein du CAC. Toutes les disciplines et tout type de projet sont concernés, sauf ceux qui relèvent du BQ-R ou du BQ-F au sens formation.

Des critères avaient également été indiqués dans l'appel à projets. Il était en particulier question que ceux-ci devaient impliquer deux composantes et deux laboratoires de l'UPEC. C'était le cas idéal. Si le projet n'impliquait pas ce nombre de

composantes ou de laboratoires, il fallait une justification. Un autre critère d'éligibilité est que ces projets devaient impliquer un cofinancement interne ou externe.

Nous sommes dans une organisation assez nouvelle pour ce BQ-ER. Au niveau de l'université, c'est la première fois que nous parlons de projets soutenus financièrement via ce type d'appel d'offres pour des projets liant enseignement et recherche. Pour ceux qui sont assez anciens au sein des Conseils centraux de l'université, il y a toujours eu cette discussion. Tout le monde était d'accord, mais la mise en œuvre n'avait pas abouti. Cette fois-ci, nous sommes vraiment dans de l'opérationnel. Puisque c'est nouveau, nous le verrons tout à l'heure au niveau des dossiers que nous avons examinés, il est clair que ces critères d'éligibilité des dossiers étaient relativement contraints pour certains. Il s'agira aussi de se placer dans ces critères tout en étant un peu plus souples dans l'attribution des financements demandés.

Ces projets ont suivi le circuit suivant. Ils ont été initialement envoyés par les porteurs de projets au SAPAS qui les a ensuite transmis au Comité d'animation des axes. Les comités se sont réunis et ont émis un avis concernant ces projets, pour savoir s'ils rentrent dans la politique de l'axe stratégique. Cet avis et le dossier dans son entier ont ensuite été examinés par la Commission d'évaluation du CAC plénier qui s'est réunie la semaine dernière. C'est d'ailleurs une Commission nouvelle au sein de l'Université. Pour ceux qui s'en souviennent, nous nous sommes réunis pour la deuxième fois. La première fois, cette Commission a servi d'examen des candidatures pour les Comités d'animation. Cette fois-ci, il s'agissait d'examiner les dossiers BQ-R qui ont été transmis.

Pour cette première vague, il faut retenir que le calendrier avait été décalé. Comme vous le savez, nous vivons une situation qui n'est pas simple, nous nous sommes

adaptés. C'est pour cela que la remise des candidatures s'est faite au 7 mai. Il était initialement prévu un appel à projets, avec un calendrier plus tôt.

Ceci étant, 9 projets nous ont été remontés pour cette vague 1. Ils ont donc été examinés par la Commission d'évaluation du CAC plénier la semaine dernière. Ce sont ces 9 projets que nous allons examiner ensemble aujourd'hui pour la phase décisionnaire d'allocations des moyens à ces projets.

Puisqu'il y a eu une ambiguïté au niveau de cet appel à projets, je peux préciser qu'il va falloir l'adapter et corriger un certain nombre de choses pour la vague 2. Premièrement, il s'agit bien de budget de fonctionnement. Lorsque nous parlons de frais de personnel, c'est de la vacation. Il n'y a donc pas d'investissement. L'autre précision à apporter, c'est qu'il s'agit bien de dépenses sur 2020 et donc non reportables. Ce sera plus précis dans l'écriture de l'appel à projets vague 2, pour que les collègues aient bien conscience que nous sommes dans du budget de fonctionnement avec ce calendrier 2020. Rapidement, pour information, le lancement de cette vague 2 de cet appel à projets BQ-ER aura lieu le 2 juin et pas le 1er juin, comme indiqué initialement. Le 1er juin est aussi férié.

Nous avons initialement prévu une remise de projets début septembre. Il nous a semblé qu'il était plus astucieux de demander aux porteurs de projets de nous remonter les projets avant la fermeture estivale de l'université et que la remise des projets ait lieu le 24 juillet. Cela laisse du temps au Comité d'animation, à la Commission d'évaluation du CAC et au CAC de se réunir début septembre.

Cela permettra aux collègues d'avoir plus de temps pour dépenser lorsque les budgets seront alloués à la vague 2, malgré la situation que nous vivons actuellement. Voilà ce que je voulais dire à titre introductif. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques sur cette introduction, sachant que nous serons ensuite amenés à balayer les 9 projets BQ-ER de la vague 1.

Ceux qui étaient en Commission d'évaluation du CAC plénier, avez-vous des choses à ajouter ou compléter ? Non.

Je vous propose donc d'examiner les 9 dossiers, les propositions des comités d'animation des axes et les propositions financières faites par la Commission d'évaluation du CAC plénier.

Tous ces projets dossiers, mais aussi la grille d'évaluation complétée se trouvent encore sur le Sharepoint du CAC plénier. Vous y avez accès. Cette fiche ou ce tableau complet des évaluations est un fichier Excel. Mme DUPUIS pourra éventuellement le projeter pour que tout le monde le voie. Il y a beaucoup d'informations, ce n'est pas forcément très lisible sur l'écran, mais vous y avez accès en direct.

Pour le premier projet, il s'agit d'un projet concernant l'axe NSP, avec trois porteurs. Il s'agit de Françoise LUCAS, Faculté des Sciences et technologie LEESU, Abdelghani CHIBANI du LISSI de l'IUT Créteil-Vitry et de Jean-Marc LEBLANC du laboratoire Céditec et de LLSH. Leur projet consiste en un avant-projet pour la mise en place d'outils de gestion, de compétence et de formation pour un projet plus global à l'échelle de l'université qui est l'institut du numérique. C'est considéré comme un centre d'expertise autour de cette thématique du numérique. Vous avez donc sous les yeux le descriptif du projet. C'est un peu plus détaillé que ce que je vous présente. Vous avez aussi l'évaluation complète de ce projet. Elle a d'abord été réalisée par l'axe stratégique de NSP, et ensuite par les deux experts de la Commission d'évaluation du CAC plénier qui ont retourné le résultat de leur expertise.

Si nous prenons dans l'ordre, concernant l'axe, il y a eu un avis favorable pour ce projet. Il a été argumenté. Nous pouvons toujours le relire, mais cela paraîtra relativement long. Pour la Commission d'évaluation du CAC plénier, après examen

du dossier, les deux experts ont noté ce projet A et B+. Il y avait un système de notification pour ces différents projets qui varie d'un minimum de E pour aller vers un maximal de A+. Ce que nous pouvons principalement retenir de ce projet, c'est que la demande financière concerne une gratification de stage de master M2. Cette demande initiale était de 5 500 euros.

Je précise que c'est un stage de master sur une durée de cinq mois. Il est apparu à la Commission d'évaluation le montant relativement élevé qui n'est pas dans les normes classiques de financement des stages de Master par l'université. Avec l'évaluation positive de ce projet, il a été proposé de diminuer ce financement que nous proposons au CAC plénier et de passer à 3 000 euros. Vous avez, ici projetée, la fiche financière qui résume ce que je viens de dire. Nous pouvons ajouter que l'ensemble du projet revenait à 7 500 euros, avec la partie cofinancement. C'était initialement une grande proportion demandée à l'université en comparaison du financement global du projet. J'ai essayé de résumer cette première demande. Les personnes qui étaient à la commission d'évaluation ont-elles quelque chose à préciser, à ajouter ou compléter ?

Je ne sais pas si Claire HANCOCK avait quelque chose à ajouter. Claire indique que j'ai tout dit. J'ai donc été trop bavard. Je serai moins bavard pour les autres projets. Nadia, je ne sais pas si vous vouliez ajouter quelque chose. Je liste ceux qui étaient présents l'autre jour. Il y avait aussi Marina et Alexandra. Rien à signaler donc.

Je vous propose donc peut-être de balayer ces 9 projets, en donnant quelques éléments comme je l'ai fait précédemment, avec les évaluations opérées par le ou les comités d'animation d'axe. Un certain nombre de projets étaient concernés par plusieurs axes stratégiques. Ensuite, il y aura la partie financière qui était demandée, et le pourquoi. Cela pourrait être présenté comme l'a fait Mme DUPUIS ici pour le projet que nous venons de présenter.

Le deuxième projet concerne l'axe SSE. Le premier porteur est Geneviève DERUMEAUX, de l'IMRB et de la Faculté de Santé, Isabelle COLL du LISA et la Faculté Sciences et technologie et Thomas BARNAY, du laboratoire Erudite et FSEG. Le projet concerne l'étude du vieillissement et les situations à risques. C'est ce qui nous a été proposé, sachant que le vieillissement est un facteur principal de maladies chroniques. Il y a des aspects de coûts et de mortalité qui ont été souvent étudiés.

Mme DUPUIS peut nous projeter la fiche de demande. Dans ce projet, nous pouvons tout de suite dire qu'au niveau des avis qui nous ont été transmis, nous avons un avis favorable pour l'axe SSE. Pour les deux experts de la Commission d'évaluation du CAC plénier, nous avons eu deux avis : A+ et B. Ce sont donc des projets soutenus.

Par contre, pour la partie financière, il a été demandé à l'université la somme de 16 000 euros pour un budget total du projet de 35 500 euros. Ce qui est ressorti des discussions de la Commission d'évaluation du CAC plénier, hormis le fait qu'il s'agit d'un projet très intéressant, c'est que la partie financière et la demande étaient trop importantes par rapport au budget que nous avons à disposition.

D'autant plus que nous sommes ici dans la vague 1 et qu'une vague 2 suivra. Il est proposé d'aider ce projet. Encore une fois, le BQ-ER est un financement pour aider au démarrage de projets. Il est donc proposé d'aider ce projet sur deux versants. D'abord sur la partie communication, puisque comme vous le voyez, il y a une demande de financement UPEC pour communiquer autour de ce qui sera fait, en particulier des séminaires prévus, avec des sommités internationales.

Nous pouvons noter Élisabeth BLACKBURN dans la liste. Nous la connaissons. Elle a obtenu le prix Nobel. Il y a d'autres invités, que je connais un peu moins, mais j'imagine que les spécialistes les connaissent. L'idée est donc que pour aider

ce projet, il est proposé d'aider la partie communication et aussi la partie mission pour faire venir une ou deux célébrités. La commission d'évaluation a proposé non pas 16 000 euros, qui est un budget trop important, mais de commencer avec un budget de 6 000 euros, qui englobe la partie communication et la partie mission. Voilà ce que je voulais dire sur ce projet. Est-ce que les autres collègues qui étaient présents ont quelque chose à ajouter ?

On m'écrit que le financement UPEC demandé était de 28 000 euros et non pas de 16 000 euros. Je me suis trompé. La fiche financière que nous avons sous les yeux fait apparaître en noir et en gras le financement de l'UPEC. Je m'étais positionné sur la première ligne, mais il y a ensuite deux lignes de 1 000 euros et une autre de 10 000 euros. Cela fait bien 28 000 euros. Nadia a tout à fait raison, la somme demandée n'est pas 16 000 euros. Cela ne change pas le fond. C'étaient de toute façon des sommes relativement importantes. Comme le dit Benoit, quand on regarde la fiche financière, il y avait 16 000 euros concernant uniquement les voyages. Il s'agissait d'arriver à un financement raisonnable pour ce projet, au vu des sommes dont nous disposons. La commission d'évaluation propose de partir sur un financement de 6 000 euros, avec une partie communication. Cela peut être financé. Il s'agissait de la ligne à 1000 euros. Le reste sera financé pour des missions qui seront en nombre réduit, puisque nous n'avons que 5000 euros attribués aux missions. Y a-t-il autre chose à ajouter concernant ce projet ?

Je vous propose ensuite de continuer à balayer. Il y a ensuite un projet concernant l'axe SPEF. Il est porté par Alain MOUCHET de l'IRTS et de l'UFR SESS-STAPS, Xavier APARICIO de CHArt et INSPEE, et Véra DELORME qui fait partie du laboratoire IMAGER et de l'UFR LLSH. Nous avons donc trois composantes représentées dans ce projet et trois laboratoires différents. Il s'agit, pour la base de ce projet, de comprendre et transformer l'attention des enseignants en classe, au travers d'une gestion de l'attention dans l'activité de l'enseignant ou de l'enseignante.

Le travail prévu consiste à mettre en œuvre une approche multiméthode, qui va combiner des entretiens sur le terrain, des recueils de mouvements oculaires, avec des analyses en utilisant les outils vidéo et audio. Cela permettra d'avancer sur cette compréhension. C'était pour résumer ce projet. Nous pouvons dire qu'au niveau de l'évaluation, il y a un avis favorable côté axe SPEF. Côté CE du CAC, nous avons deux avis qui vont dans le bon sens. Nous avons un A+ et un B+. Du point de vue de la demande financière et du pourquoi, Mme DUPUIS, pouvez-vous projeter la fiche ?

C'est un projet qui correspond à un montant total de 12 600 euros. Il est demandé 11 753 euros à l'université au travers du CAC. Nous sommes aussi dans une configuration où la demande financière est importante, au regard de ce dont nous disposons. Nous pouvons noter au niveau de cette fiche financière que nous avons du budget d'investissement. Il me semble qu'il y a deux tablettes numériques demandées dans ce projet, avec 2 788 euros. Nous voyons bien que le prix de la tablette dépasse largement les 800 euros.

Il y avait une ambiguïté concernant cette fiche. Vous voyez qu'il est mentionné un montant supérieur à 800 euros hors taxes. Tout dépend dans quel sens nous le comprenons. Fallait-il que cela le soit ou pas, mais l'appel à projets était bien écrit. Il était bien précisé qu'il s'agissait de budget de fonctionnement. La commission d'évaluation du CAC a proposé de partir sur un montant d'aide de 6 000 euros pour ce projet intéressant. Les collègues peuvent me corriger. Nous sommes partis sur la moitié de ce qui était demandé initialement par les porteurs de projets. Avez-vous des questions ou des remarques pour ce projet ?

Si vous êtes d'accord, nous passons au quatrième projet qui a été examiné. Il concerne l'axe SSE, porté par Clarisse BOLOU-BI et Anne REPELLIN. Ce projet porté par les deux collègues concerne les composantes FST et OSU. Leurs laboratoires sont le LEESU et l'IEES. Nous passons à l'évaluation de ce projet par le comité

d'animation SSE. Mme DUPUIS, pouvez-vous lister la partie comité d'animation au niveau de l'avis SSE ?

Mme DUPUIS – Il est normalement affiché. C'est un avis favorable.

M. ZIDI – Il y a un avis favorable pour ce projet. Pour les avis concernant les deux experts de la commission d'évaluation, j'ai noté A – pour le premier. C'est ce que nous voyons à l'écran. Puis, nous avons un avis C pour le deuxième.

Au niveau budgétaire, il a été demandé 25 000 euros. Ce sont encore une fois des sommes importantes, pour un budget global du projet de 29 888 euros. Ce qui est ressorti de la commission d'évaluation est clair dans cette fiche succincte, mais tout est concentré. Nous avons une demande d'équipements qui correspond à l'ensemble du budget de 29 888 euros, avec une aide de l'UPEC de 25 000 euros.

C'est un projet qui ne peut pas être financé dans le cadre de ce projet BQ-ER. Par contre, il a été discuté au niveau de la commission d'évaluation, dans le cadre de l'appel à projets investissement, qu'une demande pourra être faite pour acquérir ce matériel qui est demandé. Je ne sais pas si vous aviez quelque chose à ajouter. Benoit ou Alexandra ?

Nous continuons à balayer, avec le 5e projet. Il s'agit du projet qui concerne les quatre axes, SSE, TIR, SPEF, NSP porté par trois collègues. Il s'agit de Yann Suhan SENOVA, Oriane WAGNER-BALLON de l'IMRB et de la Faculté de Santé et Abdelhamid MELLOUK du LiSSi et de l'IUT Créteil-Vitry.

Mme DUPUIS – Selon ce que j'ai noté, Yann Suhan SENOVA serait en Santé et à l'IMRB.

M. ZIDI – Yann Suhan SENOVA et Oriane WAGNER-BALLON viennent donc de Santé.

Mme DUPUIS – Oui.

M. ZIDI – Pour ce projet, dans le prolongement du DIU de pédagogie médicale, il s'agit de développer un projet sur l'attention des étudiants en médecine pendant qu'on leur montre des vidéos. Il y a donc entre autres des interfaces cerveau-machine à mettre en place. Plusieurs techniques sont utilisées, comme le traitement du signal par des méta-apprentissages profonds, des biomarqueurs, etc. Il y a des logiciels qui sont utilisés, tout cela permettant de transformer la manière innovante dont nous allons enseigner, dans ce processus d'apprentissage en santé, comme indiqué dans le projet. Ce projet dans sa totalité prévoit un budget de 25 000 euros. 16 500 euros sont demandés à l'université.

Concernant l'évaluation, les axes stratégiques sont au nombre de quatre. De mémoire, il y a eu deux avis favorables, et deux avis défavorables. C'était équilibré. Pour les experts de la commission d'évaluation du CAC, les deux avis étaient relativement mitigés. La première évaluation était E, et l'autre B. Il a été dit dans cette commission d'évaluation que même si nous pouvons voir des aspects intéressants dans ce projet, nous ne pouvons pas considérer que la partie évaluation en amont a été bonne. La commission d'évaluation du CAC a proposé de ne pas financer ce projet, mais c'est quelque chose que nous pouvons discuter par la suite. Christian TUTIN était dans cette commission d'évaluation. Souhaites-tu ajouter quelque chose pour compléter ?

M. TUTIN – J'avais été un peu effrayé par le contenu du projet qui prévoit d'utiliser des interfaces cerveau-machine pour évaluer et réformer les enseignements, notamment de médecine. Cela fait un peu froid dans le dos. Du point de vue des précautions déontologiques, il me semble que cela mériterait quelques précisions. J'ai un avis assez négatif. Je ne faisais pas partie des deux experts, mais à la lecture du projet, je frémisais.

M. ZIDI – Nous avons bien vu que tu avais eu très peur la semaine dernière. Ensuite, sur ce que dit Claire concernant la dimension formation, tout dépend de quel point

de vue nous le voyons. C'est quand même pour optimiser l'apprentissage. Il y a donc nécessairement de la formation derrière. Que l'on soit pour ou contre ce type d'approche, c'est une chose, mais je ne sais pas si nous pouvons aller jusqu'à dire que cela ne concerne pas la formation. Comme le dit Pascal, c'est un projet. Il y a un virage dans le numérique.

On peut toujours voir le mal. J'ai bien compris les discussions que nous avons eues à la CE. Quand on parle de « froid dans le dos », cela peut être des systèmes de contrôle. Je peux imaginer que les collègues ne sont pas sur cette trajectoire. C'est plutôt l'attention qui est mise en avant. Je ne serais pas nécessairement si négatif par rapport à ce que j'ai entendu et ce qui a été écrit. Ceci étant, c'est le CAC qui décide in fine. Je vous propose que nous vous retournions les propositions faites par la commission d'évaluation. Nous serons ensuite amenés à arbitrer. D'autres éléments pourront être apportés.

Nous arrivons ensuite au sixième projet, porté par Claire OGER, Yolaine PARISOT et Yves PALAU. Cela concerne l'axe francophonie, plurilinguisme et TIR. Nous connaissons Yolaine PARISOT, qui vient du Laboratoire « Lettres, Idées, Savoirs » (LIS) et LLSH. Yves PALAU vient de l'EIEP et du laboratoire LIPHA. Claire OGER vient du laboratoire CEDITEC de la faculté LLSH. Il y a donc deux personnes de LLSH.

Pour ce projet, il s'agit d'inviter une personnalité. Il a été présenté lors d'une CR. Je n'y étais pas, mais Claire HANCOCK pourra peut-être le préciser. Il s'agit d'Achille MBEMBE. Les évaluations sont positives, que ce soit côté axe ou côté commission d'évaluation, puisque les experts ont conclu sur A+ et A+. Nous avons regardé la fiche financière. Sur un budget total de 5 390 euros correspondant à cette invitation, il a été demandé 2 590 euros.

Ce sont des sommes relativement raisonnables, qui entrent dans le cadre de ce que nous pouvons financer. Ce n'est globalement pas démesuré. Parmi les discussions de la commission d'évaluation, il y avait peut-être un point à faire sur les heures de vacation de cette personne qui sera invitée à assurer. Cela ne paraissait globalement pas démesuré. La commission d'évaluation a donc proposé de soutenir financièrement ce projet. Si j'ai bien noté, nous sommes partis sur une somme de 2 500 euros. Vous me le confirmez, Claire ?

Mme HANCOCK – Oui, je crois que le montant demandé était de 2 590 euros. Le calcul semblait être fait au plus juste.

M. ZIDI – J'avais arrondi à 2 500 euros, mais ce sont des sommes qui ne posent pas de problème.

Il y a ensuite un autre projet, mais je ne vais pas prendre la parole ici. Je vais laisser Mme HANCOCK en parler. Je coupe donc le micro.

Mme HANCOCK – Je reprends la main provisoirement, puisque le laboratoire BIOTN que dirige M. ZIDI est concerné par la demande qui suit. C'est un projet qui a été déposé par une collègue, Sonia REKIK de BIOTN et Jean-Félix DURASTANTI du CERTES. Cela associe donc bien deux laboratoires et deux composantes distinctes. Il s'agit d'un projet de formation doctorale franco-maghrébine qui se tient en novembre. Elle associe des doctorants du CERTES de l'UPEC et de BIOTN travaillant sur des matériaux complexes au cours de journées doctorales qui seront partagées avec des doctorants maghrébins.

Il y a deux universités marocaines, une université tunisienne et une université algérienne. Elles se sont associées. Je crois que c'est la quatrième édition de ces journées doctorales. Ce sont des journées qui doivent être accueillies sur les locaux de l'ICMPE à Thiais. Ce projet a fait l'objet d'évaluations très positives de la part des

membres de la CE, mais nous avons rencontré de petits problèmes sur le projet. L'axe francophonie plurilinguisme n'a pas donné un avis favorable sur ce projet.

L'axe SSE que nous avons aussi évoqué comme pouvant être intéressé pour être un soutien de ce projet a fait savoir que cela ne s'inscrivait pas à son sens dans les politiques de l'axe, faute d'une dimension SHS significative. En CE, nous avons mis particulièrement l'accent sur l'intérêt du projet, en termes de relations internationales avec le Maghreb, l'intérêt à développer la formation doctorale à l'UPEC dans la perspective de la récupération du show doctoral. Mais nous sommes quand même sur cette limite significative du fait qu'aucun des deux axes pressentis n'a validé l'intérêt de ce projet.

M. TUTIN, vous vouliez intervenir ?

M. TUTIN – Non.

Mme HANCOCK – Nous avons dit au moment de la commission d'évaluation que nous proposons le financement de ce projet sous réserve d'une validation par l'axe SSE, qui n'est pas venu. Je pense que c'est assez dommage, étant donné l'intérêt du projet. Le principe de cet appel est les politiques des axes, en collaboration avec les laboratoires et entre composantes.

Il me semble difficile de le soutenir, même si c'est ce que la commission d'évaluation avait souhaité. Comme plusieurs personnes ont siégé dans cette commission d'évaluation, qu'elles ont déjà regardé ce projet et en ont débattu, je ne sais pas si vous voulez intervenir là-dessus. Christian et Nadia étaient présents quand nous en avons discuté mercredi.

Mme PELZ – Il est effectivement dommage qu'il n'y ait pas un nouvel accord, parce que nous avons dit que le projet était bon et c'est typiquement ce que nous pouvons soutenir dans le cadre du BQ-ER. C'est présenté sous le mauvais axe. Nous pourrions peut-être le réévaluer la prochaine fois.

Mme HANCOCK – Je pense qu'il faudrait donner le temps aux porteurs du projet de se mettre en lien avec d'autres axes, pour essayer d'évaluer. Le problème étant que même si les matériaux complexes ont un lien avec les questions Santé Société Environnement, c'est un lien un peu distant.

Nous aurions pu nous dire que la francophonie et le plurilinguisme auraient pu être intéressants pour cet axe, mais de fait, l'objection qui a été faite est que cette question de la francophonie ou du bilinguisme n'était pas travaillée en tant que telle dans la thématique de la formation doctorale. C'est plutôt de la francophonie en actes, dans la mesure où c'est vraiment un travail collaboratif entre des doctorants et des chercheurs français, et des doctorants ou des chercheurs maghrébins. Vous seriez d'avis que nous demandions aux porteurs du projet de le revoir et d'en reparler ?

Mme PELZ – Oui, parce que la francophonie ne marche pas. C'est un événement dans le monde universitaire francophone, mais l'objet de l'étude n'est pas la francophonie. L'axe est plutôt porté sur l'objet d'étude. Je pense que si c'est pour novembre, cela devrait suffire si nous l'étudions fin juillet.

Mme HANCOCK – J'imagine qu'il y a tout un ensemble de missions à prévoir et de visas à demander pour déplacer les doctorants.

Mme PELZ – Oui, (inaudible 1 :19 :30). Cela devrait avoir lieu.

M. ZIDI – Mme HANCOCK, nous passons au projet suivant ?

Mme HANCOCK – Nous n'avons pas encore fini de discuter sur ce projet BIOTN CERTES. Je suis d'accord avec ce qu'Alexandra écrit dans la messagerie instantanée. Il est dommage de ne pas soutenir les formations doctorales. Je pense qu'il y a un intérêt à travailler à l'international sur ces sujets. Nous sommes ici dans une politique qui a pour but de soutenir les axes stratégiques. Si ce projet n'a pas trouvé

d'inscription dans un axe, c'est un peu difficile de passer outre. Alexandra, pouvez-vous nous préciser votre idée ?

Mme d'ANGLEMONT de TASSIGNY – Je rebondis sur ce que vous disiez. C'est vrai qu'il est dommage de ne pas soutenir ces formations doctorales dans le cadre international. Cela montre bien que là où on cherche à développer les axes stratégiques, il reste encore pas mal de « trous dans la raquette ». Nous venons de l'illustrer. Il est dommage d'écarter de beaux projets qui essaient de mettre en avant la recherche, l'international et la formation.

M. TUTIN – Nous avons été clairement partagés sur l'axe francophonie dans un sens très traditionnel, presque colonial. Ce sont les relations avec les anciens pays de la zone coloniale française, donc francophone. Il est clair que l'axe stratégique n'est pas constitué autour de cela, mais autour de l'idée que la notion de francophonie se travaille. Ceci étant, un petit morceau de séminaire discute de la façon dont les thématiques francophones sont différentes ou pas des thématiques anglo-saxonnes pour que cela entre dans l'axe.

C'est un peu formel et c'est vrai que c'est un peu dommage de ne pas soutenir un projet où la dimension pédagogique et l'articulation pédagogie-recherche sont vraiment présentes. Je pense qu'il est possible de demander aux collègues de peaufiner un peu le projet, sachant qu'il y aura éventuellement un problème de date.

M. FUNALOT – Je ne pense pas que la question de base soit vraiment ici. La question, c'est une décision stratégique. Est-ce que le choix de l'université est de soutenir uniquement des projets enseignement recherche dans les axes, ou est-ce que des projets enseignement recherche peuvent être mieux notés s'ils entrent dans un axe stratégique, même s'ils ne sont pas forcément exclusifs ? L'appel à projets actuel ne laisse pas beaucoup de choix autre que de dire que ce n'est pas possible.

Mme HANCOCK – C'est peut-être une question qu'il faudrait poser à Jean-Luc. C'est vrai que nous avons pensé ce BQ-ER comme un moyen de soutenir des projets croisant formation et recherche autour des axes stratégiques. Je vois ce que Nadia a écrit dans la messagerie instantanée. Nous pouvons imaginer qu'il y ait des projets pluridisciplinaires qui croisent les intérêts de plusieurs composantes et de plusieurs laboratoires, sans être nécessairement au centre des politiques des axes. Je vois qu'Anne-Lise et Christian ont aussi l'air d'aller dans ce sens. Mme PELZ, vous souhaitiez ajouter quelque chose ?

Mme PELZ – Je ferais la même proposition. Je trouve que cet appel d'offres est un peu trop restrictif. Ce sont d'abord les axes. Je pense que tout très bon projet qui met la recherche en face des étudiants devrait être éligible. C'est un projet pour lequel nous avons dit dans la commission d'évaluation que c'était typiquement ce que nous voulions soutenir. Je pense qu'il faut le soutenir et indiquer dans le nouvel appel d'offres qu'ils doivent si possible entrer dans les axes, mais que ce n'est pas un sine qua non.

Mme HANCOCK –J'ai l'impression que parmi les personnes qui ont participé à la discussion de ce projet, il y a quand même un sentiment global qui se dégage, qui dit qu'il serait dommage de ne pas soutenir ce projet. Y a-t-il d'autres points de vue sur ce sujet ?

M. LE PRÉSIDENT – Si nous cassons tout, c'est un peu gênant. Nous n'avons pas prévu de projet hors axes. Pourquoi pas, mais à ce moment-là, on enlève tout et on ne privilégie pas le travail intercomposantes sur des axes stratégiques.

Mme HANCOCK – Je réponds juste à la remarque de Régine LALEAU qui dit que les appels d'offres de manifestation scientifique ne sont pas soutenus. Il se trouve que ce projet a été refusé par la CR, qui dit que le projet est davantage un projet formation recherche et propose de se tourner vers le BQ-ER. Le projet n'est pas

pleinement ce qu'ils cherchent à soutenir dans le cadre du BQ-R. Il ne faut pas non plus qu'un projet de ce type se voie refusé par tous nos appels d'offres. Ce serait quand même dommage.

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons proposer de le garder en réserve. Je pense que la commission peut être partagée sur cette question. Je n'ai pas d'opposition, mais il reste que nous pouvons mettre en priorité les votes sur les axes, et ensuite garder celui-là. La commission se prononcera.

Mme HANCOCK – Nous ferons donc deux votes distincts.

M. LE PRÉSIDENT – De toute façon, nous ferons des votes séparés.

Mme HANCOCK – D'accord. Vous pouvez donc faire revenir M. ZIDI, si la discussion sur ce projet est terminée. Je vois qu'Élisabeth PELZ est encore en train d'écrire. Oui, c'est un séminaire ou école d'été impliquant plusieurs composantes.

M. LEVREL – Nous pourrions diviser le budget en deux comme c'est fait dans le BQ-R. Nous pourrions avoir une partie fléchée sur les axes et une partie blanche. Nous voyons bien qu'il y a des projets qui ne rentrent pas dans les axes. Nous n'allons pas prendre le risque de faire entrer un rond dans un carré, au risque de déformer les deux. Si nous nous limitons aux axes, nous ferons disparaître des thématiques importantes qui fonctionnent. Ce serait bien d'avoir la possibilité de soumettre des projets hors axes, même si le BQ-ER doit privilégier les axes au départ.

Mme HANCOCK – D'accord. Nous le notons et nous en discuterons autant que possible avant que le prochain appel ne soit lancé. Il est vrai que cet exemple est assez parlant du fait que nous ne pouvons pas restreindre uniquement l'appel à ce que soutiennent les axes. Cela semble assez évident. Mme DUPUIS, pouvez-vous commencer à afficher le projet suivant ? Nous pourrions ainsi avancer dès que M. ZIDI nous aura rejoints.

M. LE PRÉSIDENT – Je vais prévenir M. ZIDI. Vous pouvez poursuivre Mme HANCOCK.

M. ZIDI – Je suis de retour. Je vous propose donc de passer au projet suivant. Il s'agit du projet concernant les axes NSP et TIR. Il est porté par Sylvie THORON du LIPHA, Pierre VALARCHER de l'IUT Sénat Fontainebleau et LACL et Mathias BÉJEAN.

Mme DUPUIS – Mathias BÉJEAN vient de la Faculté de sciences économiques et de gestion (FSEG) et du laboratoire IRG.

M. ZIDI – D'accord. Pouvez-vous descendre la diapositive pour passer au projet suivant ?

Mme DUPUIS – Il est normalement affiché.

M. ZIDI – D'accord. Pour ce projet, il s'agit de co-construire un LivingLab. Il se construira dans le cadre d'un séminaire mensuel. Il y a plusieurs prestataires. Un prestataire sera accompagnateur de ce dispositif. Que pouvons-nous retenir ? C'est un projet qui va se poursuivre.

Mme PELZ – L'information que vous cherchiez pour la troisième personne, c'est le laboratoire IRG.

M. ZIDI – D'accord. Au niveau de l'évaluation des axes, nous avons eu des retours positifs. L'évaluation du Comité d'évaluation du CAC donne un avis positif, au travers de ces deux experts. Il y a eu deux avis A. De mémoire, c'est un projet qui d'un point de vue financier s'élève à un total de 18 000 euros. Il était demandé 12 000 euros.

C'est ce que nous voyons apparaître à l'écran. Nous étions ici aussi dans une problématique d'investissement qui n'était pas nécessairement bien perçue par les porteurs de projet. Ce qui est proposé par la commission d'évaluation, c'est d'aider ce projet à hauteur de 3 000 euros. Voilà ce que nous pouvons en dire. Élisabeth, je ne sais pas si tu as autre chose à ajouter pour ce projet ?

Mme PELZ – Je pense que ce qui a été dit la semaine dernière est que ce n'est pas le rôle de l'université de financer des prestataires extérieurs. C'est ici l'essentiel du budget. Cela aurait été un peu différent si l'on avait demandé la formation des personnes UPEC à ce type de laboratoire LivingLab.

M. ZIDI – Oui. Il y avait effectivement cette discussion autour de la prestation de cabinet qui faisait grimper cette demande financière. Le projet est de toute façon intéressant, et il nous a semblé utile de l'aider dans son démarrage, avec cette somme de 3 000 euros que nous proposons. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de passer au neuvième projet.

Mme DUPUIS – M. ZIDI, il a été proposé 2 000 euros de financement pour le projet.

Mme HANCOCK – Si vous vous en souvenez, il y avait une demande de 2 000 euros pour les missions sur lesquelles la commission d'évaluation était d'accord. Pour la communication, il nous est apparu en relisant le tableau que c'était l'apport de la composante EEP. Il restait 2 000 euros correspondant aux missions, c'est-à-dire faire venir des chercheurs étrangers pour le séminaire. Cela nous paraissait être tout à fait du ressort du BQ-ER. Nous avons donc laissé de côté la question de la prestation qui ne nous paraissait pas vraiment entrer dans le cadre de ce que le BQ-ER avait vocation à financer.

M. ZIDI – D'accord. Nous en arrivons au neuvième et dernier projet. Il s'agit d'un projet qui concerne l'axe SSE. Il est porté par trois personnes : Karim ZEHANI, Noureddine BOUSSERRHINE et Rachid BARDHADI. Il s'agit des structures FST au niveau des composantes pour Karim ZEHANI. Pour Noureddine BOUSSERRHINE, cela doit aussi être FST. C'est à vérifier. L'autre composante est OSU. Il y a donc deux composantes appliquées en termes de laboratoires. Il s'agit de l'ICMPE et le LEESU.

Ce projet concerne l'étude de nouvelles particules magnétiques pour des applications antibactériennes. Il est vrai que la commission s'est interrogée sur le

fait de savoir si c'est un projet qui entre vraiment dans une étude pluridisciplinaire, en tout cas au sens où nous le souhaitons. Nous avons ici une demande financière de 22 264 euros. C'est ce que nous pouvons noter. Le budget global du projet est de 30 464 euros. Au niveau des avis, il faudra me rappeler ceux des axes Mme DUPUIS. Par contre, pour la commission d'évaluation au travers des deux experts, cela s'est conclu en B et B+.

Mme DUPUIS – Il y a un avis défavorable de la part de la SSE.

M. ZIDI – D'accord. La commission d'évaluation du CAC a proposé de ne pas financer en l'état ce projet. Souhaitez-vous ajouter des éléments, Claire, Christian ou Élisabeth ?

Mme HANCOCK – C'était un des projets où la somme demandée au CAC concernait un équipement, pour 22 000 euros. C'est que vous voyez sur le tableau qui s'affiche. Cela n'entrait pas dans le cadre de l'appel. Par ailleurs, je pense que l'axe a été assez attentif au fait de ne pas avoir de dimension pluridisciplinaire incluant des SHS. Je crois qu'ils ont été assez vigilants sur cet aspect.

C'est un des projets que nous avons et qui sont venus de la FST où la deuxième composante concernée était non pas une composante d'enseignement, mais l'OSU. C'est vrai que cela restait des laboratoires de la FST produisant un projet qui n'était pas forcément aussi diversifié en termes d'inclusion de composantes et de laboratoires que nous aurions pu souhaiter dans le cadre de ce BQ-ER.

M. TUTIN – Effectivement, c'était le double argument, le premier étant la dimension essentiellement d'investissement. Si je me souviens bien, il y avait le fait qu'il y avait un cofinancement de la part du CD 94 qui tomberait si le projet n'était pas engagé début septembre. C'est ce qui pourrait pousser à l'accepter.

Mme HANCOCK – Je crois que le cofinancement n'intervenait pas pour ce projet. Nous avons le tableau sous les yeux et ce n'est pas mentionné dans les

cofinancements externes. Je crois que c'était l'autre projet qui était lié au CD 94, celui porté par l'IEES et Anne REPELLIN, de mémoire.

M. TUTIN – Autant pour moi.

Mme PELZ – Ici, je pense que nous avons dit que la conférence et la publication ne sont pas en 2020, mais plutôt en 2021. L'équipement est aussi hors de l'appel d'offres.

M. ZIDI – D'un point de vue financier, avant de reprendre éventuellement quelques projets, nous pouvons retenir qu'au total tous les projets confondus représentaient un montant global de 155 000 euros. Les demandes formulées par les collègues tournaient autour de 107 000 euros. Vous voyez que nous étions déjà au-dessus du budget BQ-ER affecté pour la vague 1 et 2.

Nous sommes ensuite dans une situation où cela tournait autour de 25 590 euros, pour ce que propose la CE dans cette allocation de moyens pour ces projets. Cela représenterait un quart du budget pour cette première vague, sachant que comme je le disais en introduction, je ne suis pas certain qu'il faille partir sur des critères très stricts pour ce premier appel à projets.

Il s'agit vraiment d'initier ces croisements de disciplines et que des collègues travaillent ensemble. Nous serons amenés à affiner les choses par le futur et à être de plus en plus exigeants. Nous pouvons donc naturellement nous poser la question pour savoir si cette somme de 25 000 euros au total est une somme sur laquelle nous restons, si nous la diminuons ou si nous l'augmentons, sachant qu'il y aura une deuxième vague.

En commission d'évaluation, nous avons aussi discuté du fait que rien n'empêche au travers de remarques que nous pouvons faire remonter aux porteurs de projets qu'ils redéposent un projet qui devra être modifié.

Mme HANCOCK – Pour préciser, pendant votre absence, M. ZIDI, nous avons aussi eu la discussion concernant le projet de journées doctorales franco-maghrébines. À l'heure actuelle, il n'est soutenu par aucun axe. La discussion a eu lieu pour savoir s'il fallait envisager que nous puissions déposer des projets transcomposantes ou translaboratoires qui ne soient pas nécessairement validés par les axes pour l'appel prochain.

M. ZIDI – C'est une discussion à avoir.

Mme HANCOCK – Il se trouve que c'est important. Les collègues ont demandé qu'il y ait un vote à part sur la question.

M. ZIDI – Entre nous, il y aura des réunions et des discussions à avoir avec les porteurs d'axes stratégiques. Je veux bien que la commission d'évaluation du CAC et le CAC s'adaptent à cette nouvelle façon de faire. Encore une fois, c'est un nouvel appel à projets, mais les axes aussi. Il y a certes des mots clés, mais que mettons-nous derrière ces mots clés au niveau des axes ? Nous n'avons pas nécessairement tous la même interprétation. Il y a peut-être un cahier des charges à préciser lorsque les axes examinent des projets.

Mme HANCOCK – Si je peux reprendre une proposition qui avait été faite par M. LEVREL et d'autres, de la même façon que nous avons à la CR pour le BQ-R des projets soutenus par des axes et des projets blancs ne s'inscrivant pas nécessairement dans des axes, pensez-vous qu'il serait envisageable que nous ayons ces deux mêmes voies pour le BQ-ER ? Nous pourrions avoir des projets qui présentent un intérêt évident, pluridisciplinaire, portant à la fois sur de la formation et de la recherche, mais qui ne sont pas nécessairement dans le droit fil d'un des cinq axes stratégiques.

M. ZIDI – Il faut que les choses soient claires. Indépendamment des résultats d'aujourd'hui, il a quand même été dit que cet appel à projets était aussi pour

soutenir cette dynamique d'axes. Les choses peuvent aussi être discutées, mais c'était quand même l'objet de cet appel à projets. Jean-Félix voulait intervenir.

M. DURASTANTI – Bonjour à tous. Je voulais intervenir parce que j'ai regardé à nouveau les projets. Désolé de revenir sur ces sujets.

(coupures micro)

dans cette première vague, pour une somme qui représente pour l'instant le quart de la somme globale. J'ai bien compris les deux dossiers qui n'ont pas été validés parce qu'ils n'entraient pas dans le cadre. Le premier, c'était parce que cela représentait presque uniquement le financement d'un équipement. Je n'ai pas bien compris.

(coupures micro)

Nous devons revenir sur ce dossier porté par la Faculté de Santé.

(coupures micro)

Mme HANCOCK – Jean-Félix, on vous entend très mal.

M. DURASTANTI – Là, c'est mieux ?

Mme HANCOCK – Oui.

M. DURASTANTI – *(coupures micro)*. Nous avons bien vu qu'il n'y avait pas tellement de doutes sur le fait *(coupures micro)*. En fin de commission l'autre jour, il y avait du monde pour en discuter. M. ZIDI a dit tout à l'heure que nous y reviendrions. Je voulais un peu mieux comprendre, parce qu'il y a deux avis des experts complètement orthogonaux. Je crois qu'il y a un avis E et un avis B. *(coupures micro)*. Je trouvais que compte tenu des montants financiers déjà affichés et d'une première vague qui représenterait au mieux le quart de la totalité, cela mérite que nous ayons une discussion sur le sujet.

Mme HANCOCK – Jean-Félix, le son était vraiment très mauvais. Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris de quel projet vous parliez.

M. DURASTANTI – Je parlais du projet 5 de M. SENOVA, Mme BALLON et M. MELLOUK.

M. ZIDI – Il y a un projet qui peut mériter discussion. C'est le projet coporté par la médecine et l'IUT Créteil-Vitry. Encore une fois, tout dépend de la façon dont nous voyons l'utilisation des résultats qui viendraient à l'issue de ce projet. Nous sommes dans de l'attention analysée. Ce n'est pas forcément de la surveillance. C'est vrai qu'au premier abord, j'avais plutôt retenu cela au niveau de la commission d'évaluation.

En regardant le projet qui a été posé, je trouve qu'il a été évalué assez négativement. Alexandra écrit qu'il lui semble que le projet n'est pas porté par l'IUT, mais par EPISEN. Je suis peut-être allé à l'essentiel, puisque nous savons qu'Abdelhamid est IUT Créteil-Vitry, même s'il est responsable d'une filière au sein EPISEN. Il apparaissait en tant que laboratoire LISSI. C'est peut-être un signal à donner pour ce type de projet. Il ne s'agit pas de tout financer, d'autant plus que ce qui était demandé était quelque chose d'assez important. Il s'agissait de 16 500 euros sur un budget total de 25 000 euros.

Mme PELZ– Je crois que plusieurs problèmes avaient été discutés à la CE. Dans le contenu, voulons-nous soutenir un projet qui mène à une évaluation des coûts par un détecteur d'attention ou de mensonge, c'est un peu pareil ? D'un point de vue psychologique, c'est cela, le laboratoire de M. SENOVA.

Ensuite, il y avait des remarques. Les soutiens de M2, c'est beaucoup trop haut. C'est comme au premier projet. Ils sont peu payés. Cela correspond à une phase en 2021 et pas en 2020. Il y a aussi un colloque dans le projet qui est sûrement aussi en 2021. C'était pour une année. Ce n'était pas pour 2020. Il y a très peu de choses

qui se passent en 2020. C'est la préparation. Je pense que la discussion essentielle portait sur le contenu.

Nous avons pu discuter sur l'adéquation de la somme. C'était trop haut parce que c'était plus que 2020. Je pense que c'est une discussion qui doit peut-être être menée aujourd'hui. Voulons-nous soutenir ce type d'enseignement ? Ce n'est pas de l'enseignement, c'est un mécanisme qui sait évaluer et donner des consignes à des cours, si je comprends bien ce qui est écrit ici devant nous.

M. ZIDI – Il y a beaucoup de choses qui sortent en ce moment sur ce problème d'attention. Elles sont aussi utilisées en recherche clinique, chez des patients qui ont telle ou telle pathologie. Ce sont des outils. Je ne sais pas s'il faut tout de suite arriver sur le problème du contrôle des gens, alors que cela peut être bénéfique dans des configurations autres. Cela peut être positif pour des patients.

M. FUNALOT – Je n'ai pas été choqué par le contenu du projet, parce que par rapport à un des projets précédents, en plus d'étudier les mouvements des yeux, on met des électrodes sur la tête. J'ai davantage de mal à adhérer philosophiquement sur le fait que l'on veuille améliorer le cycle et la qualité d'expérience en termes d'apprentissage des étudiants.

C'est-à-dire en gros que nous voulons voir quand ils sont attentifs et quels sont les flux qui les rendent attentifs. Je ne suis pas certain que ce soit forcément la meilleure façon de faire les choses. Je pense que cela remonte à 2 000 ans, mais le travail sur soi peut aussi avoir de l'importance.

M. TUTIN – Je le dis de façon très soft. Je disais tout à l'heure qu'il y a des interrogations sur les limites morales des neurosciences et de leur utilisation.

Mme HANCOCK – C'est vrai que nous pouvons nous dire qu'il est un peu dommage qu'il n'y ait pas de laboratoire de sciences de l'éducation impliqué dans ce type de projets. Je pense par exemple au CIRCEFT qui travaille beaucoup sur la question des

apprentissages. Cela pourrait aussi apporter une perspective intéressante sur ces questions.

Par ailleurs, je me fais l'écho de ce que Mme GUIHARD est en train d'écrire dans la messagerie instantanée. C'est vrai que nous l'avons aussi perçu comme étant davantage un projet recherche plutôt que formation. Même s'ils annoncent des tremplins vers la formation, ce n'est pas quelque chose qui est déjà inscrit dans le projet. Le projet en lui-même est vraiment de la recherche. C'est ce que l'on nous demande de soutenir.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose quand même d'avancer. Même si ce ne sera pas trop long, nous aurons un CAC restreint qui suit. Comme vous le savez, je n'ai pas suivi toutes les discussions. Comment voulez-vous que nous procédions, Mme HANCOCK ? Faut-il passer au vote ?

M. PALAU – Excusez-moi, M. ZIDI. Puis-je apporter un petit complément à propos du projet Algopo le Living Lab et de son budget ? C'est simplement pour revenir sur la trame qui était demandée spécifiquement pour BQ-ER. Nous avons bien mis de côté les équipements. Ils étaient financés par les co-financeurs.

La concentration de nos demandes portait donc bien sur un budget de fonctionnement. C'est vrai que la somme de 10 000 euros pour l'animation du LivingLab peut paraître importante, mais comme l'avait dit un des évaluateurs, c'est une somme telle que ce qui est demandé le plus souvent pour ce type de projet. C'est ce qui est demandé par les prestataires. Ici, c'est une somme qui paraissait raisonnable. Dans notre esprit, cette somme servait à opérer un transfert de compétences. Animer un LivingLab, c'est un métier. Cela ne s'improvise pas.

Dans notre esprit, il s'agissait de faire appel à un prestataire extérieur pour amorcer le projet. Une fois que cet amorçage aurait été fait, nous serions en interne en capacité au sein des différents partenaires du projet. Nous serions en interne à

l'UPEC capables d'animer ce LivingLab. Pour nous, c'était vraiment une somme d'apport. Il est vrai qu'en passant de 10 000 euros demandés pour cette prestation à 2 000 euros tels que c'est proposé dans le cadre du CAC, cela nous paraît un peu compliqué de pouvoir mener à bien ce projet. Il est visiblement très approuvé par les évaluateurs, mais il est vrai que passer de 10 000 euros à 2 000 euros nous paraît un peu juste.

M. LE PRÉSIDENT – Pour répondre à la remarque de Nadia, qui est plus générale et qui concerne tous le process que nous sommes en train de suivre, comme nous l'avons toujours dit, ce ne sont que des avis, à tous les niveaux. Il y a certes les axes stratégiques, mais la seule instance souveraine, c'est le CAC plénier. Il y aura sûrement à réadapter des appels à projets, puisque c'est la première fois que nous lançons ce type d'appel à projets.

Il faudra sûrement le réadapter au niveau de la vague 2, et puis pour le futur. Il est évident que nous sommes vraiment ici dans l'inauguration des choses. Si vous en êtes d'accord, sauf s'il y a des propositions contraires, je vous propose que nous puissions maintenant passer à la phase décisionnaire concernant ce CAC, sur les projets qui ont été analysés, avec les montants d'aide proposés. S'il y a des projets, et je peux le comprendre, qui de votre point de vue ne rentrent pas dans les clous ou qu'il faut traiter séparément, il n'y a aucun problème. Tout est ouvert. Je n'ai pas bien compris la question pratique de Muriel FLEURY.

Mme HANCOCK – Pour répondre à Muriel, je crois que les porteurs de projet désignaient par leur dossier la composante qui serait gestionnaire des crédits. Il y a une rubrique sur ce point et cela figure dans les dossiers qui sont en ligne.

M. LE PRÉSIDENT – Mme HANCOCK, comme je suis concerné puisqu'une collègue de mon laboratoire porte le projet et qu'il s'agit ici d'aller un peu plus loin dans le vote

puisqu'il faut avancer sur ce point, je vous propose d'organiser les choses. Je vais ressortir.

Mme HANCOCK – Faisons-nous un vote projet par projet ?

M. LE PRÉSIDENT – Vous voyez cela entre vous. De toute façon, j'ai trois voix, mais pour être honnête avec les collègues, je ne vais pas les utiliser ici.

Mme HANCOCK – Nous considérons donc que vous êtes abstentionniste sur toutes les décisions ?

M. LE PRÉSIDENT – Sauf si vous voulez que nous votions projet par projet. D'accord.

M. TUTIN – Nous pouvons faire deux paquets, avec un paquet des dossiers sur lesquels il n'y a apparemment pas de divergences, et ensuite voter projet par projet pour ceux qui ont fait l'objet d'une discussion. Cela fera moins de votes à réaliser.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord. Pouvons-nous considérer que tous les projets font a priori consensus, sauf sur celui de Sonia REKIK et sur celui de Yann Suhan SENOVA ? Ou en voyez-vous d'autres ? C'est bien cela.

M. PALAU – Est-ce que je peux reprendre la parole ?

M. LE PRÉSIDENT – M. PALAU, nous avons bien compris votre proposition. Vous proposez d'augmenter le budget à 4 000 euros pour le projet de Sylvie THORON, Pierre VALARCHER et Mathias BÉJEAN, sachant que la commission d'évaluation propose 2 000 euros. J'avais noté 3 000 euros au départ.

M. PALAU – 2 000 euros supplémentaires, cela nous permet de faire un séminaire supplémentaire, et donc d'augmenter notre transfert de compétence en interne. Cette proposition n'est donc pas anecdotique pour nous.

Mme PELZ – Ce serait un peu cohérent avec ce qui a été dit à la CE, pour soutenir un effort de formation, comme Yves le présente maintenant. D'après lui, nous

participerons à un ou deux séminaires. Nous ne voulions pas financer autant un prestataire extérieur.

M. PALAU – Je comprends. Je partage entièrement cette proposition. Ici, c'est juste pour accélérer le transfert de compétences.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de couper la poire en deux et de partir sur 3 000 euros. C'était ce que j'avais noté initialement, mais c'était apparemment une erreur. Qu'en pensent les élus ?

Mme HANCOCK – Cela me paraît cohérent avec les discussions que nous avons eues. C'est aussi la façon dont le budget a été présenté qui ne nous laissait pas beaucoup de choix, mais il est vrai que 3 000 euros ne paraissent pas disproportionnés par rapport à l'intérêt du projet.

M. LE PRÉSIDENT – Si je résume, il y aurait consensus pour tous les projets, sauf pour ces deux projets qu'il faut traiter séparément. Ce sont les projets de Yann Suhan SENOVA et le projet de Sonia REKIK. Si vous en êtes d'accord, par rapport au tableau qui a été affiché tout à l'heure, avec les propositions financières provenant de la CE, je vous propose que nous passions au vote. Je réponds à Régine LALEAU, avec cette modification de 3 000 euros pour le projet porté par Sylvie THORON. Si vous êtes d'accord, nous allons passer au vote.
Mme DUPUIS ?

Mme DUPUIS – Je prépare le sondage.

M. LE PRÉSIDENT – C'est pour ceux qui sont présents.

Mme DUPUIS – 28 personnes sur les 47 personnes présentes ont pour l'instant voté. Je vais vous donner le résultat. Nous avons 26 oui et 2 abstentions.

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons aux premières procurations.

Mme DUPUIS – Je pense que c'est bon. Je publie les résultats.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons quatre votes oui. Nous avons maintenant le vote pour la deuxième procuration. Nous avons deux votes favorables.

L'examen des dossiers du BQ-ER vague 1 et l'approbation des budgets alloués sont approuvés à la majorité.

Pour tous ces projets, nous partirions sur des financements que nous avons listés.

Il reste les deux projets de Yann Suhan SENOVA et Sonia REKIK. Nous allons les traiter séparément. Pour le deuxième, je partirai. Pour le premier projet de Yann Suhan SENOVA, il y a une discussion à avoir.

Mme PELZ – M. MELLOUK est aussi partie prenante, non ?

M. LE PRÉSIDENT – Je ne sais pas s'il est ici.

Mme PELZ – Il est listé dans les utilisateurs présents.

M. LE PRÉSIDENT – Il est là. Il faudrait qu'il puisse se déconnecter.

Mme PELZ – Soit vous restez tous les deux, soit vous partez tous les deux.

M. LE PRÉSIDENT – Pour ce projet, je vais rester. Je partirai pour l'autre. M. MELLOUK reviendra pour le point suivant. Pour ce projet porté par la Faculté de Santé, l'IUT ou EPICENE, c'est à discuter. Encore une fois, selon mon point de vue, il y a peut-être eu une incompréhension au départ. C'est vrai que j'ai été impressionné par le discours consistant à dire que cela fait froid dans le dos.

En regardant de plus près, en réexaminant le dossier et en regardant ce qui se fait par ailleurs, ces problèmes d'attention, indépendamment de la qualité du dossier, mais plutôt au niveau de la thématique, ce sont vraiment des aspects qui peuvent être utilisés par ailleurs, en particulier dans le domaine de la santé. Nous pouvons légitimement nous demander si nous n'avons pas été trop sévères avec ce projet. Il faut peut-être lui donner une chance et voir si nous pouvons le financer. Bien

entendu, ce ne sera pas au montant qui est demandé ici de 16 500 euros, mais il s'agit au moins que nous puissions aider ce projet. C'est une question à débattre.

Mme PELZ – Je vois juste un problème. La commission d'évaluation n'est pas entrée dans les sommes, comme elle n'est pas entrée dans toutes les autres sommes. Est-ce que le volume demandé correspond à l'année 2021 pour le stagiaire ? A priori, le congrès est en 2021.

Nous n'avons pas regardé. Je pense que j'ai lu tout à l'heure que l'équipement est déjà présent, selon les photos jointes. Il n'y a donc pas de devis. Nous n'avons pas étudié. Dans ce cas, il vaut mieux qu'il représente la prochaine fois, après la note que nous avons dite à la commission d'évaluation, le fait qu'il y aura une explication beaucoup plus détaillée pour savoir comment réaliser ces projets, ce que nous pouvons financer ou pas, quelle sera la période ou si les sommes pour l'année n+1 ne doivent pas y figurer.

Mme HANCOCK – Comme dans le projet Algopo présenté tout à l'heure, il y a aussi un prestataire. C'est une start-up qui facture 8 000 euros. Ici aussi, nous pouvons nous demander si ce sont des choses que nous avons vocation à financer dans le cadre du BQ-ER.

Mme PELZ – Si vous regardez, elle le finance elle-même.

Mme HANCOCK – C'est un cofinancement externe. Pardon. Je vois que nous n'avons effectivement pas de devis, mais tout s'explique si c'est une contribution externe.

Mme PELZ – Nous pouvons aussi penser qu'elle sera peut-être ensuite la bénéficiaire du projet, parce qu'elle pourra ensuite vendre le résultat aux autres universités ou formateurs. C'est un peu le but du projet. Le problème est que nous ne sommes pas entrés dans le détail. Nous le faisons maintenant au moment d'un vote.

Six mois de stage, cela représente 3 000 euros et pas 5 000 euros. Si la période est à partir du cinquième ou septième mois du projet, donc en 2021, ce n'est pas maintenant ? C'est comme pour les congrès. Dans les autres projets, nous les avons enlevés s'ils sont programmés pour l'année suivante.

M. LE PRÉSIDENT – Ici, nous pouvons imaginer que le projet va démarrer dès le financement obtenu, pas sur toutes les rubriques. De toute façon, les crédits ne sont pas reportables. Il n'y aura donc pas le choix. Il se poursuivra par la suite, éventuellement avec d'autres financements. La question qui se pose principalement ici, c'est de savoir si au niveau de l'université nous considérons qu'il faut aider ce projet dans son initiation. Ensuite, quel que soit le projet, nous comprenons bien qu'il n'est même pas certain que de nombreux collègues puissent utiliser leur budget. Nous en avons parlé en commission d'évaluation, de par la situation que nous vivons. Je dirais que c'est un deuxième plan de discussion.

Mme PELZ – Quelle est la promotion de l'étude ? Est-ce de la publicité du résultat ? Nous venons ici. Pourquoi faut-il une assurance de l'étude ?

M. FUNALOT – Si je peux me permettre, c'est parce que c'est une étude biomédicale. Il est nécessaire d'avoir une assurance, même s'il n'y a pas de risques. C'est la loi qui impose cela. Ensuite, la promotion, ce sont probablement des dépenses de suivi de l'étude. J'imagine que ce sont des assistants de recherche clinique. Ce sont des dépenses inhérentes aux études biomédicales réalisées sur des sujets humains, même si elles ne comportent pas de risque. Je me posais la question. Il me semblait que ce n'était pas la vocation de l'université de financer cela. Pascal ANDUJAR n'était pas tout à fait d'accord.

Mme PELZ – Ca, c'est typiquement de la recherche. Ce n'est pas de l'enseignement.

M. FUNALOT – Tout à fait. C'est de la recherche.

M. LE PRÉSIDENT – Je trouve que la remarque faite tout à l'heure par écrit disant que le retour sur l'enseignement n'était pas vraiment décrit était tout à fait juste. Pouvons-nous remonter au niveau du dossier Mme DUPUIS ?

Mme PELZ – Il y avait quelque part un calendrier. Cela montrait par exemple que le stagiaire intervenait au sixième ou au septième mois.

M. LE PRÉSIDENT – Sur la partie enseignement, j'ai cru voir des optimisations faites pour des cours aux étudiants.

M. TUTIN – Il était bien indiqué tout à l'heure qu'il s'agit d'améliorer l'enseignement à l'UPEC.

M. LE PRÉSIDENT – Oui. Je ne suis pas convaincu que nous puissions exclure la partie enseignement. Il y aurait le même problème avec le projet. Nous n'allons pas revenir en arrière sur le projet SPEF d'Alain MOUCHET, qui est un très bon projet. Ils utilisent des cohortes d'enseignants en formation. Nous sommes ici dans des stratégies analogues. C'est aussi lié à l'enseignement et à la question de l'améliorer. Encore une fois, nous pouvons ne pas être d'accord.

M. TUTIN – Oui, sauf qu'ici cela a potentiellement un côté inquiétant, alors que ce n'est pas le cas dans le projet précédent.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, c'est ce que je voulais dire. Nous pouvons effectivement être inquiets. Si nous enlevons cette inquiétude, nous pouvons nous dire que ces approches peuvent encore une fois optimiser l'attention des étudiants. Il y a eu quatre avis. Je ne sais pas si l'avis SPEF a été positif concernant ce projet. Mme DUPUIS ?

Mme DUPUIS – Oui. SPEF et NSP ont été favorables.

M. LE PRÉSIDENT – Je vais faire une proposition, mais nous voterons de toute façon ensuite. Je propose que nous puissions initier ce projet avec l'appui de l'UPEC,

indépendamment du calendrier qui est serré pour tout le monde, y compris s'ils sont amenés à recruter des élèves ingénieurs, comme je l'ai vu dans le dossier.

Il y a des stages qui peuvent aller jusqu'à la fin de l'année civile. Il y a donc du timing encore possible. Si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous puissions aider ce projet. Il y a maintenant la question de savoir sur quelle ligne. Mme DUPUIS, vous pouvez repasser la fiche financière. C'est une proposition. Nous passerons ensuite au vote. Pour les lignes « Missions : Congrès » et « équipement informatique et collecte de mesures et d'analyses », nous pouvons imaginer que tout cela rentre dans du fonctionnement.

« Promotion de l'étude biomédicale », je dirais que c'est davantage de la communication proposée. Il y a aussi l'assurance de l'étude biomédicale pour 3 500 euros et 5 000 euros pour le stagiaire. Cette somme de 16 500 euros demandés apparaît trop importante. Pouvons-nous partir sur une proposition pour financer ce projet ?

Mme PELZ – Cela fait-il sens si nous n'avons pas ce que M. FUNALOT a expliqué tout à l'heure, ces études cliniques ? Les 3 500 euros et les 5 000 euros ne sont peut-être pas compressibles. Je n'en sais rien, parce qu'il n'y avait pas de devis ni d'explications dans ce projet. Je pense qu'il est beaucoup plus raisonnable que les porteurs du projet le représentent pour le 2 juin, avec des informations détaillées.

M. LE PRÉSIDENT – Qu'en pensez-vous ?

M. FUTALOT – J'étais en train de me dire exactement la même chose.

M. BOFFA – Ne serait-il pas plus simple d'auditionner tout simplement les porteurs de projet pour avoir davantage d'informations ? Voter ici sur quelque chose que nous ne connaissons pas vraiment, c'est un peu embêtant.

M. LE PRÉSIDENT – Mme DUPUIS, sommes-nous certains qu'il n'y a pas eu de devis pour ce projet ?

Mme DUPUIS – Je n'ai rien reçu. Je vais essayer de revérifier rapidement. Je crois que je n'avais pas reçu de devis pour celui-ci.

M. LE PRÉSIDENT – Si j'ai bien compris, tout le monde ne s'est pas exprimé sur ce dossier. Vous proposez plutôt qu'il soit redéposé bientôt. Ce sera le 2 juin, comme je l'ai dit au départ, avec des éléments plus précis, en particulier sur les devis.

Mme HANCOCK – Nous pourrions aussi leur demander d'explicitier davantage quel est l'aspect formation dans le projet. Tel que c'est présenté dans le dossier, cela apparaît beaucoup comme un projet de recherche.

M. BOFFA – Il y a une articulation public-privé, avec l'assurance.

M. FUNALOT – Si je peux juste ajouter une chose, c'est que la propriété des données est un élément qui n'est pas à négliger.

M. LE PRÉSIDENT – Mme HANCOCK, je vais vous laisser prendre la main pour la suite. Pour les deux propositions, celle-ci et celle qui suivra, je ne vais pas participer à ce vote. Le plus simple est de faire un tir groupé, ou voulez-vous encore une fois décomposer les deux votes pour chacun des projets ?

Mme HANCOCK – J'ai l'impression qu'il y a un consensus qui se fait sur ce projet, et sur l'idée qu'il vaut mieux demander aux porteurs de projets de l'explicitier pour la deuxième vague. Auquel cas, il n'y a peut-être pas de vote à tenir sur ce sujet. Je vois que Vincent répond oui.

Mme GUIHARD – En tout cas, il ne faut pas le grouper avec l'autre projet, parce que ce n'est pas du tout la même problématique.

M. TUTIN – C'est ce que j'allais dire. Les questions soulevées ne sont pas du tout les mêmes.

M. LE PRÉSIDENT – Il y a eu un vote pour chaque projet. Il faut quand même voter séparément sur les deux projets. Pour clore la discussion sur ce projet, je vous propose une forte recommandation de le déposer pour la deuxième vague, en fournissant les informations utiles, en particulier les devis et que la partie enseignement soit beaucoup plus lisible dans le projet.

Cela veut dire concrètement que la question qui est posée pour le vote est de savoir si nous partons sur cette proposition. Oui, cela voudrait dire que nous proposons aux porteurs de projets de déposer leur projet, avec les conditions que je viens de préciser. Mme DUPUIS, pouvez-vous procéder au vote ?

Nous avons 21 votes oui, 2 votes non et 2 abstentions.

Nous poursuivons avec le vote pour les premières procurations. Nous avons 3 votes oui et une abstention. Nous continuons avec le deuxième vote en procuration. Nous partons donc sur cette proposition faite aux porteurs de projets de redéposer leurs projets la semaine prochaine avec un peu plus de précisions. Ce sera très rapide.

<p>La demande de report des dépôts des projets Yann Suhan SENOVA et de Sonia REKIK est approuvée à la majorité.</p>
--

Mme PELZ– Il faudra une explication précise de tous les points.

M. LE PRÉSIDENT – Je vais m'éclipser. Je reviendrai pour le CAC restreint, mais il n'y a qu'un seul point qui sera rapide. Je vais laisser Mme HANCOCK prendre le relais. Je ne participe pas au vote, avec les trois voix dont je dispose. Je vous laisse gérer cela.

Mme HANCOCK – Le deuxième projet dont l'évaluation s'avérait un peu problématique est ce projet de journées doctorales franco-maghrébines qui doivent se tenir en novembre à l'ICMPE, sous l'égide de BIOTN et du CERTES avec la collaboration de quatre universités maghrébines.

La CE avait donné le bénéfice du doute aux projets et avait proposé un financement à hauteur de 6 000 euros, sachant qu'il y avait des cofinancements déjà acquis des autres partenaires. Je rappelle que le problème est que sur ce projet, il n'y a pas d'avis favorable de l'axe. L'axe Francophonie plurilinguisme n'a pas souhaité soutenir. L'axe Santé Société Environnement n'a pas non plus souhaité soutenir. Je pense que nous n'aurons encore pas le temps de tenir un long débat sur le sujet. Ma question est plutôt de savoir ce que vous souhaitez que nous fassions. Proposons-nous un vote oui, non ou abstention sur la proposition de la CE, sans tenir compte du fait que les axes n'ont pas souhaité soutenir ? Ou alors on demande un report, en demandant aux porteurs de revoir avec les porteurs d'axe s'il n'y a pas de possibilité d'obtenir un soutien ? Je vois, dans les questions qu'Alexandra a demandées : la CR a-t-elle demandé de proposer au CAC dans le cadre du BQ-ER ? Oui, absolument, parce que c'est un projet qui est typiquement à l'interface formation recherche. Il semblait que c'était dans ce que le BQ-ER va soutenir. Le problème différent est la question de l'imbrication dans les axes. Je ne sais pas si certains souhaitent s'exprimer sur le sujet. M. LEVREL.

M. LEVREL – Je serais d'accord pour soutenir ce projet, mais en faisant une entorse au texte de l'appel d'offres qui restreignait les projets à l'appartenance à un axe comme une condition sine qua non. J'ai déjà exprimé mon désaccord sur ce point. Dans ce cas, il faudrait supprimer cette restriction pour la vague 2, même si c'est un peu court.

Il y a probablement des projets qui auraient voulu se soumettre au BQ-ER, mais qui ne l'ont pas fait parce qu'ils se sont aperçus qu'ils n'entreraient pas dans le cadre d'un axe. Je ne vois pas vraiment de raison de privilégier un projet qui a osé affronter l'interdit alors que des projets auraient pu s'autocensurer et bénéficier du soutien du BQ-ER dans la deuxième vague.

Mme HANCOCK – Je vois sur la messagerie instantanée que des personnes expriment leur accord avec cette position. Souhaitez-vous que nous tenions un vote préliminaire ? De fait, cela crée un précédent. Cela voudrait dire que nous sommes en train de subvertir l'objet de cet appel. C'est peut-être un peu injuste vis-à-vis de projets qui auraient pu être déposés, mais qui ne l'ont pas été parce qu'ils n'avaient pas le sentiment de s'inscrire dans les axes. Cela nous oblige à être très proactifs dans la diffusion de l'information auprès des collègues pour la deuxième vague, en leur disant que le soutien d'un axe n'est pas quelque chose d'indispensable pour pouvoir soutenir un projet. Je vois que vous êtes plusieurs à vous exprimer sur le sujet sur la messagerie instantanée, mais n'hésitez pas à prendre le micro aussi.

M. BOFFA – Merci Mme HANCOCK. Je ne sais pas si j'ai bien compris l'argument de M. LEVREL. Pour moi, le fait que d'autres projets aient pu se désister en pensant qu'ils n'entraient pas dans l'axe est un argument pour ne pas accepter celui-là, en disant que nous respectons l'égalité pour tout le monde. Par contre, pour la vague 2, nous ouvrons. Je ne vois pas très bien comment nous pourrions justifier l'entorse à une règle.

Mme HANCOCK – M. ZIDI a rappelé tout à l'heure que théoriquement, l'objectif de ce BQ-ER était bien de développer les initiatives inscrites dans les axes.

Mme PELZ – C'est quelque chose de totalement nouveau, je pense, cette idée selon laquelle le BQ-ER et le soutien des axes venaient de la présidence et ne venaient pas du bas. M. ZIDI rappelait que depuis des années dans les CR, nous avons la discussion selon laquelle il faudrait avoir des soutiens qui mélangent ce qui est de la compétence du CAC, de la CFVU et du CR. Je pense qu'il y a deux choses qui se sont mélangées. Je pense qu'il faut faire un premier vote pour savoir si nous étendons ou pas. Et ensuite, soutenons-nous ou non ?

Mme HANCOCK – Il y a aussi quelque chose qui a l'air d'émerger de la messagerie instantanée, c'est un ensemble de personnes qui prennent position sur l'idée qu'il faut demander à ce dossier, comme au précédent, de se représenter en vague 2. Est-ce que je comprends bien ce que vous dites, ou attendons-nous la vague 2 pour une redéfinition éventuelle du périmètre de l'appel ? Vous dites oui, mais je ne sais pas à laquelle de mes propositions vous dites oui.

M. MELLOUK – Si je peux donner un avis sur ce projet, puisque je ne suis pas partie prenante, je me pose davantage une question d'ordre général. Je crois comprendre que ce type de projet ne peut en aucun cas faire partie d'un appel à projets qui serait piloté par la commission recherche.

De l'autre côté, on dit aussi aux collègues en question qu'in fine, selon ce qui a pu être décidé, on ne peut pas non plus pouvoir le financer sur cet appel BQ-ER. Je trouve que c'est un peu une double peine. D'un côté, nous leur fermons une porte. De l'autre, nous leur fermons une deuxième porte, sachant que pour celle qui nous concerne ici, nous sommes davantage dans un apprentissage de débutant.

C'est en effet la première fois que nous procédons à ce type d'appel à projets. Je serai tout à fait pour. Je faisais partie de la commission d'évaluation. J'avais dit ce que je pensais de ce projet. C'était plutôt pour le soutenir. Par rapport à ce que je viens de préciser, je ne pense pas aller dans cette question de double peine. Je ne pense pas que ce soit pour nous une raison de ne pas le soutenir maintenant.

D'autant plus que je crois comprendre que parmi les projets que nous avons soutenus à la commission d'évaluation qui ont apparemment été soutenus aujourd'hui par les collègues du Conseil académique, certains portent aussi sur la tenue de ce type de séminaire et de ce type d'école d'été ou d'automne. Je suis un peu gêné. J'ai entendu ce qui a été dit. J'ai un peu l'impression qu'il n'y a pas une position de vue égalitaire pour tous les projets qui ont un peu le même focus.

M. TUTIN – Si j'ai bien compris les discussions, il y a un consensus pour dire que ce type de projets devrait finalement entrer dans un appel BQ-ER. Simplement, comme c'est formellement exclu par la rédaction de l'appel, si j'ai bien compris l'idée est de reporter de 15 jours, avec un appel disant que la règle est légèrement modifiée pour le deuxième appel. Cela permet de réconcilier le respect de la règle et la volonté d'élargir un peu le spectre des BQ-R.

M. MELLOUK – Je ne sais pas si nous élargissons vraiment le spectre du BQ-ER. Je ne vous cache pas que j'avais peut-être compris un peu différemment l'appel du BQ-ER. Mais quand je vois les projets déposés par les collègues, je me rends compte que beaucoup d'entre eux, au moins une bonne majorité d'entre eux consistent à pouvoir financer ce que nous avons appelé des lignes. C'est-à-dire des choses qui viennent un peu en amont d'un projet avec un peu plus de substance. Ou alors, le financement d'un certain nombre de ce que nous avons appelé des séminaires ou écoles d'été. Et cela a été le cas. Nous avons dit oui pour certains.

Je rappelle simplement que dans la discussion que nous avons eue à la commission d'évaluation, je parle sous le contrôle des collègues qui étaient présents, j'avais interpellé le vice-président de la CR sur cette question. J'étais le premier à dire qu'il aurait peut-être fallu que pour tous ces projets qui consistaient à financer ce que j'ai appelé peut-être à tort des colloques, il aurait été plutôt bienvenu de les financer par la CR. Simon nous a répondu à juste titre qu'il fallait faire attention.

Le financement des colloques était derrière pour pouvoir donner ce que nous appelons une production scientifique, ou éventuellement des publications scientifiques. Tandis que, dans le cas de séminaires comme nous avons eu pour décider sur les projets arrivés à la BQ-R, c'étaient plutôt des choses qui n'avaient pas cet objectif. D'ailleurs, vous l'avez corrigé. Sur la base de cet argument, j'ai dit que c'était plus clair. Du coup, il n'y a pas de raison pour ne pas les financer.

Pourquoi pas la vague 2, sauf que malheureusement, il faut aussi peut-être se positionner un peu par rapport aux collègues et au ton qui est derrière. Pour un séminaire, nous sommes quand même ici très en retard. Je suppose qu'il y a quand même derrière l'arrivée d'un certain nombre, d'autant plus que nous ne savons pas du tout où nous allons avec la situation actuelle en termes de crise sanitaire. Si nous poussons davantage avec encore un peu de retard, je pense que c'est terminé pour l'année 2020. Ce sera plutôt en 2021. Nous tomberons ici dans l'autre aspect qui consiste à demander, et c'est une question que j'avais soulevée : les fonds pourront-ils être reportables pour 2021 ? Je parle sous le contrôle de mes collègues. La réponse a été non.

Mme HANCOCK – Effectivement, le problème que nous avons avec un renvoi de ce projet à une décision qui serait prise en juillet, c'est que le délai risque d'être ensuite très court pour prévoir les déplacements et demander les visas pour les personnes qui doivent venir pour ces journées doctorales. Cela me paraît quand même être un problème. Je comprends tout à fait l'idée qu'il serait plus juste que nous demandions que nous reportions la décision, mais je pense qu'il y a un petit problème dans le timing. Nadia, vous souhaitiez intervenir ?

Mme ARAB – Oui, je trouve que nous nageons ici dans la contradiction de la procédure. Nous ne pouvons pas dire que cet appel à projets à vocation à soutenir les axes, et d'un autre côté dire que si un projet n'entre dans aucun axe, cela ne pose aucun problème. Ce positionnement me pose un problème. M. MELLOUK, je pense que tout le monde dans la commission évaluation était d'accord pour dire qu'il n'y avait aucun problème avec la nature de ce projet. Beaucoup de gens étaient plutôt convaincus de son intérêt. Ce qui pose la difficulté vient du fait qu'il n'entre dans aucun axe. Si nous nous asseyons sur le fait qu'il ne rentre dans aucun axe, il faut l'écrire noir sur blanc. Je suis d'accord, mais disons-le.

Mme HANCOCK – Je pense qu'il y a deux choses emboîtées. Il y a l'idée que les axes allaient permettre de stimuler la pluridisciplinarité et les collaborations entre les composantes et laboratoires différents. C'est le levier prioritaire. Ensuite, il y a un objectif plus large qui est celui de stimuler la pluridisciplinarité et les initiatives intercomposantes et interlaboratoires. Considérer que les axes sont le levier prioritaire est peut-être un peu restrictif par rapport à des projets comme celui-là. Maintenant, je vous propose de mettre au vote l'idée de demander à ce projet d'être représenté à la prochaine vague. Proposons-nous un vote sur cette idée ?

6 avis négatifs.

Si, Mme LAÏK, SSE nous a fait un retour. C'est un retour non exhaustif parce qu'ils n'ont pas eu de retours de tous leurs comités d'animation, mais je crois qu'il y avait sept ou huit retours majoritairement opposés à l'inscription dans SSE de ce projet, dans la mesure où le problème pour eux était que cela ne comprenait pas de dimension SHS. Ils essaient d'être assez scrupuleux sur le fait qu'il faut une dimension SHS à tous ces projets croisant santé et environnement. Faisons-nous un premier tour de vote sur le fait de demander une deuxième présentation de ce projet à la prochaine vague ?

M. LEVREL – Je pense que nous devrions d'abord voter sur l'extension du périmètre. Si nous disons que nous les reportons à la deuxième vague, mais que nous n'avons pas étendu le périmètre, cela revient à les envoyer loin.

Mme HANCOCK – Je suis embarrassée d'être la personne qui pilote une extension du périmètre, dans la mesure où ce n'est pas moi qui ai été pilote sur la mise en place de cet appel BQ-ER.

M. LEVREL – Si vous voulez, vous pouvez soumettre au vote des élus, et ce seront les élus qui décideront à la majorité.

Mme HANCOCK – Je trouve difficile de faire cela en l'absence du président du CAC. Nous allons demander à M. ZIDI de revenir pour donner son sentiment sur ce point et d'être celui qui pilote cette discussion. Je ne me sens pas habilitée à le faire.

M. FUNALOT – Si je peux dire une petite chose, je trouve que nous sommes dans une problématique très française : l'autolimitation avec justification pas évidente. A priori, l'axe SSE a dit non parce qu'il n'y a pas la composante SHS. Est-ce que c'est une bonne justification ? Il faut peut-être se poser la question de l'avis des axes. Je suis un peu surpris.

Mme HANCOCK – C'est une question que nous nous sommes posée à la commission d'évaluation. De nombreuses personnes considéraient que des journées franco-maghrébines étaient une chose qui entrait bien dans le périmètre d'une réflexion sur la francophonie. Qu'est-ce que cela signifie d'avoir des activités et des échanges scientifiques en français entre pays francophones ? Quel sens cela a-t-il pour la recherche ?

L'axe Francophonie plurilinguisme a considéré que comme ce n'était pas l'objet des journées doctorales, cela n'entrait pas dans son champ. C'est difficile. Tout le monde est en train de se calibrer au fur et à mesure. Il faut peut-être aussi que nous retournions vers les axes en leur expliquant qu'il faut aussi entendre leur validation des projets dans un sens relativement large. Je repose ma question. Statuons-nous d'abord sur la question de ce projet, ou souhaitez-vous que nous ayons d'abord un vote sur la redéfinition de l'appel à projets ? Auquel cas je demanderais à M. ZIDI de revenir avec nous.

M. TUTIN – Il faut voter sur l'extension en premier. Sinon, comme le fait remarquer Patrick, cela n'a pas de sens de voter le report en juin.

M. FUNALOT – Je suis d'accord.

Mme HANCOCK – Je demande alors à M. ZIDI de nous rejoindre. Quelqu'un qui est proche de M. ZIDI peut le contacter ?

M. ZIDI – Je suis de retour.

Mme HANCOCK – M. ZIDI, je vous explique ce qui s'est passé en votre absence. Nous avons le plus grand mal à statuer sur la question du projet de Sonia REKIK, dans la mesure où il y a une discussion pour savoir si nous pouvons ou non valider un projet qui n'est pas accepté par un des axes stratégiques. Un certain nombre de collègues émettent le souhait que nous décidions que nous pouvons néanmoins accepter un projet, s'il paraît intéressant et conforme aux objectifs du BQ-ER, même s'il n'est pas validé par un des axes stratégiques.

J'ai demandé que vous reveniez pour animer cette discussion parce que je ne me sens pas compétente pour la présider. Je voudrais que vous nous donniez votre sentiment sur ce sujet. Si nous devons avoir un vote sur ce point, si le CAC souhaite s'exprimer sur cette dimension, je préfère que ce soit vous qui soyez aux commandes.

M. ZIDI – Oui, mais par honnêteté et par goût d'impartialité, je ne peux pas lancer une telle discussion.

Mme HANCOCK – Oui, mais vous comprenez bien que ce n'est pas une discussion qui porte exclusivement sur un projet. C'est vraiment une question de principe. Si nous élargissons le champ du BQ-ER, cela veut dire que nous l'élargissons de manière définitive et que cela s'étend aussi aux autres projets de la vague suivante et des appels suivants. Cela crée un précédent.

M. BOFFA – Ce ne serait pas rétroactif. Cela ne concernerait pas ce projet qui serait décalé à la vague 2, mais ce serait pour la vague 2 pour l'avenir. Le projet ne serait donc pas concerné. Pour l'avenir, ne pourrions-nous pas faire de ces avis des éléments qui ne soient pas discriminants ?

M. ZIDI – De toute façon, le CAC est souverain. Je n'ai pas assisté à la discussion, mais c'est maintenant à chacun de prendre ses responsabilités au point de vue du vote. Mme HANCOCK, il faut refaire une proposition de vote. Je vais ressortir. Je pensais que cela était réglée.

M. TUTIN – M. ZIDI, la discussion est venue du fait qu'il y avait apparemment pas mal de gens qui étaient d'accord pour reporter à juin la présentation de ce projet. En même temps, l'idée est venue que cela n'avait pas de sens s'il n'y avait pas préalablement un consensus sur l'élargissement du champ de l'appel, d'où l'idée qu'il fallait d'abord se mettre d'accord par un vote sur le fait que le champ était élargi à une case autre que les axes stratégiques. Ensuite, il faudrait voter sur le fait que la décision de ce projet pouvait être reportée au mois de juin.

M. ZIDI – Je comprends tout à fait cela, mais cela veut dire que c'est le CAC qui demande au travers d'un vote le fait qu'il y ait cet élargissement. C'est une position qui peut être prise par l'instance.

Mme HANCOCK – D'accord, mais je ne voulais pas que cela se fasse en votre absence, M. ZIDI.

M. ZIDI – Le problème, c'est que même sur ce point, je ne vais pas voter. C'est quand même lié à une discussion sur un projet. J'imagine que chacun a lancé ses arguments sur ses élargissements ou non. Vous votez sur ce point, puis il faut voter sur le projet en question.

Mme HANCOCK – D'accord, mais s'il y a un vote majoritaire pour redéfinir le champ de l'appel à projets et dire que le soutien d'un axe est souhaité, mais facultatif, cela signifie que dans le cadre du BQ-ER, nous pouvons soutenir un projet qui n'est pas porté par un axe. Cela fait ensuite jurisprudence. Nous sommes d'accord, M. ZIDI ?

M. ZIDI – Oui. Encore une fois, nous sommes dans un dossier particulier, mais dans l'absolu, nous ne sommes pas obligés de prendre pour argent comptant le retour

des comités d'animation d'axes. On peut ne pas être d'accord et considérer, même si je suppose que ce n'est pas le cas ici, que ce projet rentre tout à fait dans tel axe, alors que le comité a émis un avis différent.

Encore une fois, c'est ce que j'ai plus ou moins explicité tout à l'heure, il y a quelques mots clés dans ces axes. Ensuite, il y a plusieurs façons de décliner ses mots clés. Je peux imaginer que ce comité d'animation n'a pas nécessairement la science sur tout. Cela se saurait. Je vais ressortir. Mme HANCOCK, vous me recontacterez pour que nous puissions ensuite passer à la suite.

Mme HANCOCK – D'accord. Je demanderai à Alexandra d'envoyer un message parce qu'elle est plus rapide que moi.

M. FUNALOT – J'ai une question. Dans un prochain appel à projets, pourrions-nous mentionner le fait que des projets multidisciplinaires pourraient être soutenus, même s'ils ne rentrent pas dans un axe particulier ? Cela permettrait de limiter aux projets multidisciplinaires. Sinon, tout le monde va envoyer son projet.

Mme HANCOCK – Oui, mais attention, il faudra être très exigeants sur ce que nous appelons la pluridisciplinarité. Nous avons par exemple des laboratoires pluridisciplinaires. Nous étions partis sur une définition impliquant plusieurs composantes et plusieurs laboratoires.

M. FUNALOT – C'est ce que je voulais dire.

Mme HANCOCK – Oui, mais il faudra l'inclure explicitement dans le prochain appel.

M. FUNALOT – Je pense qu'il faut être plus explicite.

Mme HANCOCK – Je vais maintenant mettre au vote cette question générale : est-ce que vous, les membres du CAC, êtes d'accord avec l'idée que l'on peut soutenir un projet pluridisciplinaire dans le sens où il implique plusieurs composantes et plusieurs laboratoires, même si l'avis des axes stratégiques n'est pas favorable ?

M. TUTIN – Ce n'est pas une question d'avis des axes. La question est qu'un projet puisse se présenter, sans passer par les axes.

Mme HANCOCK – D'accord, est-ce que c'est à partir de la vague 2 ou est-ce quelque chose que l'on peut appliquer aux projets actuels ?

Mme PELZ – Si j'ai bien compris M. ZIDI, je pense que le CAC est souverain. Nous pouvons donc soutenir en disant que pour nous, c'est un bon projet et qu'il mérite d'être soutenu. Comment pouvons-nous dire le contraire ?

M. BOFFA – Nous parlons ici d'une chose différente. On peut le faire pour le dossier, mais nous ne pouvons pas d'une manière générale changer les règles pour le passer.

Mme ARAB – Par ailleurs, Mme HANCOCK, si nous le mettons au vote, il faut ajouter le lien de formation recherche, et pas seulement le caractère intercomposantes et interlaboratoires.

Mme HANCOCK – Oui, mais comme c'est de toute façon un BQ-ER, c'est dans la définition même de l'appel. Cela doit articuler des objectifs de formation et des objectifs recherche. Il me semble que c'était assez explicite dès le début.

La question que nous posons est de savoir si vous les membres du CAC êtes d'accord pour qu'à partir de la vague 2, nous nous donnions la possibilité de soutenir des projets intercomposantes et interlaboratoires, même si ces projets ne sont pas présentés et soutenus par des axes. Est-ce que la formulation de la question vous convient ? Je pense que nous pouvons passer au vote pour les élus présents. Mme DUPUIS, avons-nous tous les votes ? Y a-t-il des élus présents qui n'auraient pas encore voté, ou est-ce que quelqu'un a dû s'absenter ?

Mme DUPUIS – M. ZIDI ne vote pas.

Mme HANCOCK – Je pense que M. le Président a aussi dû s'absenter.

Mme DUPUIS – Je publie les résultats.

Mme HANCOCK – Nous avons donc 19 voix pour, 3 voix non et 4 abstentions. Nous allons faire un deuxième tour de vote pour les personnes qui ont des premières procurations. Nous avons 2 votes favorables et 1 abstention.

Nous faisons un troisième tour de vote pour les personnes qui avaient deux procurations. Nous avons un vote favorable. Cela fait donc une majorité favorable à ce qui a été proposé. Cela signifie que le CAC considère désormais que peuvent être proposés, dans le cadre de ce BQ-ER, à partir de l'appel prochain, de la vague 2 de cette année, des projets qui ne sont pas nécessairement soutenus par les axes stratégiques de l'établissement.

La proposition d'extension de périmètre hors axe des projets BQ-ER est adoptée à la majorité.

Mme HANCOCK – M. SAVIDAN, vous souhaitez prendre la parole.

M. SAVIDAN – Bonjour à tous. Je prends en effet la parole. Il me semble que la décision n'est pas complète. Si nous restons à ce niveau de décision, nous dénaturons complètement l'idée initiale qui était d'apporter un soutien aux axes. Il me semble que nous pouvons essayer de satisfaire les deux logiques, les deux aspirations et faire place à des projets qui ne soient pas liés à des axes, au nom de la diversité de la recherche à l'UPEC, sans pour autant basculer dans une autre logique. Cette dernière voudrait dire que les avis des axes sont partie prenante de la discussion, mais n'ont pas voix particulière au chapitre. Ce qui est visé, ce sont les projets eux-mêmes, et le CAC est souverain sur ces projets.

Je pense que nous pouvons essayer d'articuler les deux, si nous disons qu'il faut avoir une filière budgétaire bien axée sur les axes. Les axes jouent le rôle que nous leur avons prévu à cet effet. Par ailleurs, il faut tout simplement prévoir une case spécifique pour les projets hors axes qui seront évalués sur la base des mêmes

critères, sauf qu'ils ne sont pas liés à un axe. De ce point de vue, l'axe n'aura pas voix particulière au chapitre. Les individus oui, en tant que membres du CAC, et les évaluateurs oui, mais pas davantage. Il me semble que cela clarifie et cela permet de ne pas perdre les avantages des deux aspirations qui sont les nôtres. Il s'agit à la fois de soutenir les axes et en même temps de ne pas exclure les autres.

Mme HANCOCK – Faut-il rajouter une case ou suffit-il de dire que le CAC n'est pas lié par les avis des axes ? S'il voit beaucoup de mérite dans un projet, il peut choisir de le soutenir indépendamment des avis rendus par les axes. De la même façon qu'il peut dans certains cas s'affranchir des avis de ses évaluateurs et quand même décider de soutenir un projet qui a des avis défavorables. Il peut au contraire décider de soutenir un projet qui a des évaluations favorables, dans la mesure où il y a quand même de la décision produite dans la discussion que nous avons collectivement.

M. FUNALOT – Je dirais plutôt que les projets soutenus par les axes stratégiques sont prioritaires.

Mme HANCOCK – Je pense que nous pouvons considérer que c'est un des éléments de la décision du CAC, mais que ce n'est pas nécessairement un élément déterminant.

M. FUNALOT – Oui, il faut se laisser un peu de liberté.

Mme HANCOCK – Cette formulation vous conviendrait-elle ? Du coup, pour revenir sur le projet de Mme REKIK du BIOTN CERTES, faisons-nous un vote pour proposer qu'il soit présenté à nouveau en vague 2 ? Ou considérez-vous que c'est quelque chose qui découle logiquement de tout ce que nous avons discuté jusqu'ici ? C'est-à-dire que nous ne pouvons pas l'accepter au regard des règles de l'appel vague 1. De ce fait, nous lui demandons de se représenter en vague 2 avec cet assouplissement des règles que nous venons de voter.

M. LEVREL – Je pense qu'il est logique de le renvoyer maintenant en vague 2, puisque la possibilité est légalement ouverte de postuler hors axe.

M. BOFFA – Je pense qu'il faut un vote.

Mme HANCOCK – D'accord. La proposition soumise au vote est cette demande de report à la deuxième vague, et de deuxième présentation du projet. Êtes-vous d'accord avec cette idée ? Mme DUPUIS a lancé le sondage pour les élus présents.

Mme DUPUIS – Je suis à 24 personnes. Je pense qu'il en manque deux par rapport aux votes précédents. Non, nous restons à 24 votes.

Mme HANCOCK – Il reste des personnes qui n'ont pas voté parmi les élus. Nous avons 24 votes. Nous allons enregistrer ces résultats et passer au vote par procuration. Le premier tour nous donne 17 voix pour, 4 voix non et 3 abstentions.

Nous passons au vote pour les personnes ayant une procuration. Nous avons trois oui dans ce tour de vote par procuration. Nous avons un dernier tour pour les personnes ayant plusieurs procurations. Nous avons 1 vote oui sur ce tour de vote. La décision est donc majoritaire de demander aux porteurs du projet de journées doctorales franco-maghrébines de représenter leur projet en vague 2, dans le cadre de cet assouplissement des règles que nous venons de voter. Je vous remercie, Mme DUPUIS.

La demande de deuxième présentation en vague 2 du projet de Sonia REKIK est approuvée à la majorité.

Mme HANCOCK – Alexandra, pouvez-vous dire à M. ZIDI de nous rejoindre pour la suite des débats ?

Mme d'ANGLEMONT de TASSIGNY – Oui.

Mme HANCOCK – Merci. Nous attendons le retour de M. ZIDI.

M. ZIDI – Je suis de retour. Si le vote s'est déroulé, je vous propose que nous puissions clore ce CAC plénier. Avez-vous des questions diverses éventuelles ?

La séance est levée à

INDEX

Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe ou l'exactitude des termes suivants :

commande, 70
confrontés, 75
consignes, 42
D'après, 45
dispensés, 70
ESR, 9
ici, 49
imbrication, 54
lignes, 57

loin, 59
Marc PRESSET, 71
Marthe CARGAZO, 72
Mme GOBO, 15
PAS, 19
problème, 54
RAC, 8
show doctoral, 30